



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 11 / 2024

Dossier complet le : 05 / 11 / 2024

N° d'enregistrement : F-075-24-C-0237

1 Intitulé du projet

Réhabilitation de l'accès plage de la Barre de Veille

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Office National des Forêts

Raison sociale

Office National des Forêts

N° SIRET

6 6 2 0 4 3 1 1 6 0 3 0 2 0

Type de société (SA, SCI...)

Etablissement public ou régie à caractère

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BLED

Prénom(s)

Antoine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14°	Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réhabilitation de l'aire d'accueil par la rénovation du parc à vélos, la fermeture et l'effacement d'un sentier sauvage, la mise en place de toilettes sèches, l'amélioration de la signalétique et de la canalisation du public.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réhabilitation de l'accès plage de la Barre de Veille a pour but d'améliorer l'accueil du public, en lui offrant des équipements rénovés et mieux insérés dans l'espace forestier et littoral. La canalisation du public pour protéger la forêt et limiter l'érosion des milieux dunaires par le piétinement est aussi une des priorités du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les opérations consisteront en :

- le remplacement des anciens supports vélos en acier galvanisé par des lices en bois en conservant une capacité de 30 places,
- la mise en place de toilettes sèches,
- la plantation d'un bosquet arbustif de Pin maritime, Pin d'Alep, Chêne vert et Troène commun pour intégrer les toilettes, réduire la largeur de l'accès plage et limiter le piétinement du sol naturel,
- l'implantation d'un panneau d'entrée de site,
- le confortement du sentier littoral par la mise en place de flèches directionnelles,
- le renforcement de la canalisation par la pose de ganivelles et de clôtures fils lisses,
- l'effacement et la renaturation d'un sentier non officiel pour préserver le milieu forestier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site de Barre de Veille est fréquenté en haute saison mais également toute l'année par les habitants locaux. La fréquentation est élevée (dunes + plages + mer) et il convient de mieux la canaliser par des équipements à améliorer : stationnements vélos, sentier littoral, toilettes, accès plage, clôtures et ganivelles. Le niveau actuel de fréquentation ne sera pas modifié après la réalisation du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise des terrains concernés dont sanitaires dont zone plantée pour intégration paysagère dont 1 parc à vélos	900 m ² 6 m ² 20 m ² 30 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : DE LA BARRE DE VEILLE

Lieu-dit :

Localité : LES PORTES EN RE

Code postal : 1 7 8 8 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1 ° 2 8 , 4 2 " O Lat. : 4 6 ° 1 3 , 5 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type 1 « Forêt de Trousse-Chemise » n° 540004405
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Portes-en-Ré
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) de l'île de Ré : Erosion marine, Submersion marine, Incendie de forêt
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 15/02/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à l'intérieur de la ZSC « Ile de Ré - dunes et forêts littorales » (n° FR5400425), site à enjeu littoral, à 25 m de la ZPS « Fier d'Ars et Fosse de Loix (n° FR5410012) » et de la ZSC « Ile de Ré : Fier d'Ars (n° FR5400424) », sites à enjeux marins
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site classé « Trousse Chemise » n° SC.33

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de réseaux sur l'aire d'accueil, c'est pourquoi des toilettes sèches y sont proposées
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué dans l'évaluation des incidences Natura 2000, l'effet d'emprise sera négligeable sur les milieux naturels, la végétation et le sol. Aucune espèce inscrite au FSD ne sera impactée par le projet et ses conséquences.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feu de forêt, érosion et submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La forêt , les dunes et la plage (et la mer) qui jouxtent la zone d'étude subissent une forte fréquentation, notamment en période estivale. La fréquentation sera maintenue après la réalisation du projet .	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de réhabilitation de l'accès plage de la Barre de Veille est localisé dans un site classé au titre du paysage, dans le périmètre de la forêt domaniale de l'île de Ré et dans un site Natura 2000.

La ligne de conduite du projet est de rester dans les strictes emprises existantes, afin de préserver les espaces naturels alentours.

Le projet a fait l'objet d'évaluations au titre du paysage et de Natura 2000 dans le but d'éliminer les impacts négatifs potentiels.

L'évaluation des incidences indique en ce sens qu'il n'y aura pas d'impact sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine n'est attendu concernant ce projet. Les voies d'accès existantes et les stationnements (parkings de la Patache et de Trousse-Chemise) serviront au stockage temporaire des déchets de chantiers (lices vélos) et des nouveaux mobiliers (sanitaires, signalétique et ganivelles). Les déchets de chantier seront ensuite rapidement évacués par les entreprises et retraités en déchetterie appropriée. Seule la voirie existante sera utilisée pour le déplacement des engins. Les zones d'opération sont d'ores et déjà délimitées par les clôtures servant à canaliser le public. Les nouvelles zones d'implantation des ganivelles seront délimitées par de la rubalise afin de ne pas empiéter sur les espaces naturels attenants. Enfin au cours des travaux, un technicien forestier ONF local s'assurera au quotidien du respect des emprises par les engins et équipes de chantier afin de préserver les habitats dunaires.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis et de l'études des incidences N2000 jointe, ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car il va dans le sens d'une meilleure protection des espaces remarquables du site en effaçant un sentier sauvage, en réduisant les surfaces piétinées, en rénovant un parc à vélos pour favoriser les déplacements doux et en proposant des toilettes sèches pour limiter la pénétration dans le milieu forestier. D'autre part, la qualité paysagère et esthétique du site ne sera qu'améliorée avec des équipements mieux intégrés et adaptés aux paysages littoraux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Evaluation des incidences Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Pièces jointes demande examen cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Pièces jointes demande permis aménager	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 05/11/202

Signature du (des) demandeur(s)



Ile de Ré

Réhabilitation de l'accès-plage de Barre-de-Veille - (Les Portes-en-Ré) - 2024

PA15-1 : Evaluation simplifiée des
incidences Natura 2000



Sommaire

1. Contexte de l'étude.....	4
1.1 - Coordonnées du demandeur	4
1.2 - A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?.....	4
2. Description du projet et détermination de sa zone d'influence.....	5
2.1 - Localisation du projet	5
2.2 - Justification et nature du projet	5
2.3 - Etendue du projet.....	7
2.4 - Milieu environnant le projet et à proximité la zone de travaux.....	7
2.5 - Durée prévisible et période de réalisation du projet	8
3. Identification des effets et de la zone d'influence du projet	8
A - Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol.....	8
B1 - Effets de rejets vers les milieux aquatiques : sources d'érosion, risques de pollutions accidentelles	8
B2 - Effets liés aux prélèvements d'eau : modification du débit	8
C - Effets sonores : bruits ou vibrations.....	8
D1 - Effets visuels (effet repoussoir et dérangement)	8
D2 - Effets visuels.....	8
4. Espèces et milieux naturels susceptibles d'être affectés.....	9
4.1- Site Natura 2000 situé dans la zone d'influence du projet.....	9
4.2 - Sites Natura 2000 situés en dehors de la zone d'influence du projet	9
4.3 - Habitats d'intérêt communautaire situés dans la zone d'influence du projet.....	12
4.4 - Espèces animales et végétales relevant de la Directive Habitats, Faune et Flore.....	14
4.5 - Espèces relevant de la Directive Oiseaux.....	15
4.6 - Espèces ne relevant ni de la Directive Habitats, ni de la Directive Oiseaux	15
1. Analyse détaillée des effets du projet sur les milieux, la faune et la flore	17
A - Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol → incidences non significatives	17
B (B1-B2) - Effets sur les milieux aquatiques → pas d'incidences	19
C - Effets sonores → incidences non significatives	19
D (D1 – D2) - Effets visuels → incidences non significatives	19
2. CONCLUSION DU DEMANDEUR	20

Pour citer ce document : JACQUELIN S, 2024. Ile de Ré : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 du projet de réhabilitation de l'accès-plage de la Barre-de-Veille (Les Portes-en-Ré). Office National des Forêts, Poitiers, 20 pages.

Crédits photographiques (sauf mention contraire) : © MESSAGER Katia & JACQUELIN Sandrine – ONF

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code. Il est fourni par les DREAL régionales ou les services préfectoraux.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

1. Contexte de l'étude

1.1 - Coordonnées du demandeur

Organisme : Office National des Forêts

Adresse postale : 389 avenue de Nantes, 86000 Poitiers

Contact 1 : CAILLAULT Nadège, Cheffe de projet accueil du public / Téléphone : 06.24.97.32.84 /

Adresse électronique : nadege.caillault@onf.fr

Contact 2 : MESSAGER Katia, Ingénieure paysagiste / Téléphone : 06.03.68.67.55 / Adresse

électronique : katia.messenger@onf.fr

Intitulé du projet : Réhabilitation de l'aire d'accueil de La Barre-de-Veille (Les Portes-en-Ré)

1.2 - A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

- Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre du site classé « Trousse Chemise » n° SC.33 (désigné le 6 septembre 1968). Au titre de l'autorisation en site classé, et de l'article R.414-19-8 du code de l'environnement, le projet est soumis à l'évaluation des incidences,
- Le projet est localisé à l'intérieur d'un site Natura 2000 à enjeux « littoraux » : « Ile de Ré : Dunes et Forêts littorales » (n° FR5400425),
- Le projet est situé à proximité de deux sites Natura 2000 à enjeux « littoraux » : ZPS « Fier d'Ars et Fosse de Loix » (n° FR5410012) et ZSC « Ile de Ré : Fier d'Ars » (n° FR5400424),
- Le projet est concerné par la 1ère liste locale du département de la Charente-Maritime. Selon l'Article 1^{er}, les constructions nouvelles, aménagements, installations et travaux soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager en application du droit des sols, conformément aux articles R. 421-1, R. 421-14, R. 421-9, R. 421-19, R. 421-22 et R. 421-23 du code de l'urbanisme sont soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Article R 421-22 : Dans les espaces remarquables ou milieux du littoral qui sont identifiés dans un document d'urbanisme comme devant être préservés en application de l'article L. 146-6, les aménagements mentionnés aux a, b, c et d de l'article R 146-2 doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

Article R 146-2 : En application du deuxième alinéa de l'article L. 146-6, peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à cet article, après enquête publique dans les cas prévus par les articles R 123-1 à R 123-33 du code de l'environnement, les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux :

a) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public,

b) Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible.

Les aménagements mentionnés aux a, b et d du présent article doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.

2. Description du projet et détermination de sa zone d'influence

2.1 - Localisation du projet

Le projet se situe en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime. Il est localisé sur la côte nord-est de l'Île de Ré, sur la commune des Portes-en-Ré et dans la forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts. Le site est desservi par la route de la Patache et la route de La Barre-de-Veille.

L'emprise du projet est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation « Île de Ré : Dunes et Forêts littorales » (n° FR5400425). Les aménagements concernent une aire d'accueil, son accès-plage et un sentier pédestre.



2.2 - Justification et nature du projet

L'aire d'accueil de la Barre-de-Veille n'est accessible que par trois sentiers pédestres et cyclables :

- au nord par un chemin de 380 ml depuis le parking principal de Trousse-Chemise (où débouche la route du Feu du Fier),
- à l'ouest par la route de la Barre-de-Veille depuis un petit parking (desservi par la route de la Patache),
- un sentier en doublon parallèle à l'accès ouest.

Cette aire est un simple espace sur sol naturel équipé d'une lice de 10 rack à vélos (soient 30 places). Son emprise est délimitée à l'ouest par des clôtures en panneaux rigides (zone pavillonnaire), par des clôtures en fils lisses (sentier littoral) et par quelques ganivelles (marquant l'accès vers la plage de la patache plage).

Des points noirs sont relevés sur ce site :

- les mobiliers obsolètes du parc à vélos (30 places),
- l'éloignement du site (380 m) des sanitaires du parking de Trousse-Chemise,
- l'aspect « vide » du site qui incite à l'élargissement de la zone piétinée par les usagers,
- un sentier littoral peu lisible,
- la présence de sentiers non officiels entaillant le milieu forestier,
- la présence de ganivelles dégradées au débouché sur la plage.

Les propositions du projet de réhabilitation répondent à ces problématiques :

- le remplacement des anciens supports en acier galvanisé du parc à vélos par des lices en bois en conservant une capacité de 30 places,
- la mise en place de toilettes sèches,
- la plantation d'un bosquet arbustif de Pin maritime, Pin d'Alep, Chêne vert et Troène commun pour intégrer les toilettes, réduire la largeur de l'accès plage et limiter le piétinement du sol naturel,
- l'implantation d'un panneau d'entrée de site,
- le confortement du sentier littoral par la mise en place de flèches directionnelles,
- le renforcement de la canalisation par la pose de ganivelles et de clôtures fils lisses,
- l'effacement et la renaturation des sentiers non officiels pour préserver le milieu forestier.

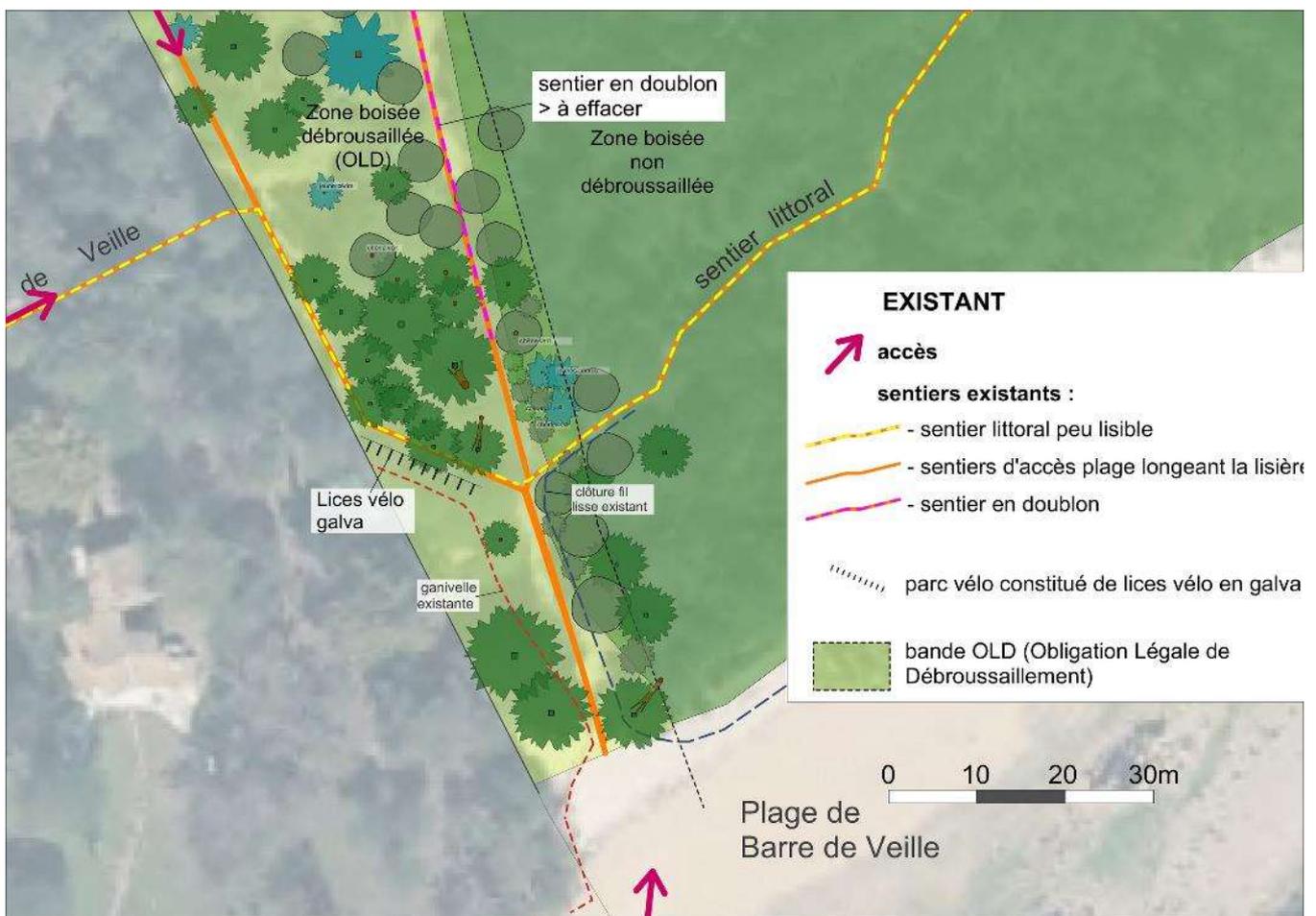


Figure 1 : Plan actuel du terrain et des abords © K. MESSAGER – ONF

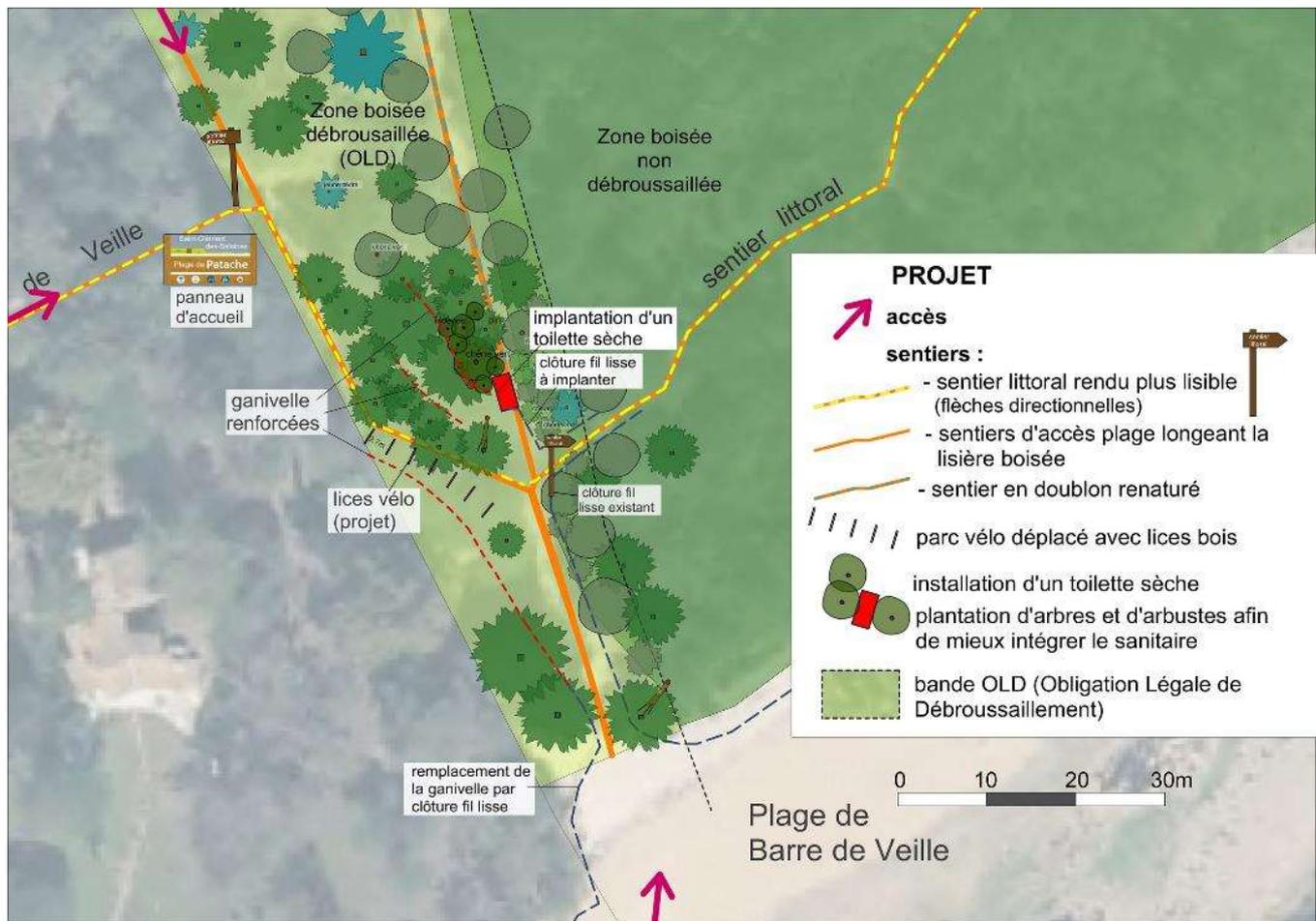


Figure 2 : Plan de composition d'ensemble du projet retenu © K. MESSAGER – ONF

2.3 - Etendue du projet

L'emprise au sol du projet sera permanente et couvrira 900 m². Cette emprise inclue le parc à vélos, les sanitaires, le bosquet planté, l'accès-plage et les sentiers canalisés et effacés. Le périmètre élargi s'étend à 30 000 m². Le projet ne générera aucun aménagement associé puisque seule les voies d'accès existantes seront utilisées par les engins de chantier. Les espaces de stationnement existants (parking situés en dehors de l'aire d'accueil) serviront au stationnement des engins de chantier et au stockage temporaire des matériaux et mobiliers.

2.4 - Milieu environnant le projet et à proximité la zone de travaux

- Site naturel sans usage particulier : **non** - Agriculture : **non** - Pâturage / Prairie de fauche : **non**
- Zone urbanisée : **non**, mais les bâtiments les plus proche (zone pavillonnaire) sont limitrophes de la zone d'accueil.
- Zone de loisirs : **oui**. Promenades, baignades et nautisme. Fréquentation élevée du littoral (forêt + dunes + plages + mer)
- Sylviculture : **Oui**. Existence d'un document de gestion avec objectif affiché de protection générale du milieu et des paysages et d'accueil du public, car le site est inclus dans le périmètre de la forêt domaniale de l'Île de Ré.
- Zone humide : **non**.

2.5 - Durée prévisible et période de réalisation du projet

- durée précise des travaux : 2 mois
- période de travaux : novembre 2025 à février 2026 en période diurne.
- fréquence de réalisation du projet : une seule fois
- circulation dans un site classé Natura 2000 : Oui. La zone d'étude est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation « Ile de Ré : Dunes et Forêts littorales ». La forêt, les dunes et la plage (et la mer) qui la jouxtent subissent une forte fréquentation, notamment en période estivale. La fréquentation sera maintenue après la réalisation du projet.

3. Identification des effets et de la zone d'influence du projet

Cette étape a pour objectif de déterminer les incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, pendant et après les travaux.

A - Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol.

- Passage d'engins sur au moins un des habitats d'intérêt communautaire. **Non.**
- Destruction d'au moins un habitat ou espèce d'intérêt communautaire. **Non.**
- Élimination d'arbres et arbustes. **Non.**
- Élimination d'arbres morts. **Non**
- Rupture de corridors écologiques. **Non**

B1 - Effets de rejets vers les milieux aquatiques : sources d'érosion, risques de pollutions accidentelles

- Rejets en milieux aquatiques. **Non**
- Utilisation de matériaux susceptibles d'affecter la qualité de l'eau : **Non**

B2 - Effets liés aux prélèvements d'eau : modification du débit

- Modification de l'écoulement local (accélérateur, modification champs d'inondation, ...). **Non.**
- Assèchement d'une zone. **Non**

C - Effets sonores : bruits ou vibrations

- Poussières, vibrations. **Oui**, mise en place des toilettes et des mobiliers
- Bruits. **Oui**, idem.

D1 - Effets visuels (effet repoussoir et dérangement)

- liés à la visibilité de la construction. **Non**
- aux passages induits lors de la construction ou par l'exploitation du bâtiment. **Non**

D2 - Effets visuels

- éclairage permanent ou temporaire. **Non.**
- Autres incidences, précisez : ...

4. Espèces et milieux naturels susceptibles d'être affectés

4.1- Site Natura 2000 situé dans la zone d'influence du projet

ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts littorales » (n° FR5400425) à enjeux littoraux : le Cynoglosse des dunes (espèce végétale), les habitats forestiers et les habitats dunaires. Ce site concerne des linéaires de cordons dunaires littoraux et des forêts développées sur des dunes fossiles.

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet		Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire utilisant le milieu
Bois ou forêt	Résineux dominants	oui (sentiers et aire d'accueil)	non	oui (sentiers et aire d'accueil)	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)	Chiroptères Cynoglosse des dunes
Dunes		oui (accès-plage)	non	oui (accès-plage)	non – érosion intense	Cynoglosse des dunes
Plage, estrans		non	non	non	Végétation annuelle des laisses de mer (1210)	-

4.2 - Sites Natura 2000 situés en dehors de la zone d'influence du projet

ZPS « Fier d'Ars et Fosse de Loix » (n° FR5410012), site à enjeux surtout littoraux. L'enjeu pour ce site est l'avifaune car il s'agit d'un site majeur pour la reproduction, l'hivernage et l'escale migratoire des oiseaux d'eau, dont une bonne part des espèces est essentiellement cantonnée aux milieux côtiers (vasières, lagunes, mer).

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet	Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire utilisant le milieu
Plage, estran	oui (accès-plage)	non	oui (accès-plage)	Végétation annuelle des laisses de mer (1210)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Mer	non	non	non	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Vasières, lagunes	non	non	non	-	-
Prairies semi-naturelles humides et mésophiles	non	non	non	-	-

ZSC « Ile de Ré : Fier d'Ars » (n° FR5400424), site à enjeux littoraux : Les enjeux pour ce site sont le Cynoglosse des dunes (espèce végétale) et surtout les habitats saumâtres : baie, vasières, prés salés et anciennes salines.

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet	Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire utilisant le milieu
Plage, estran	oui (accès-plage)	non	oui (accès-plage)	Végétation annuelle des laisses de mer (1210)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Mer	non	non	non	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Vasière, lagunes	non	non	non	-	-
Prairies semi-naturelles humides et mésophiles	non	non	non	-	-

Aucune intervention ni rejet d'aucune sorte ne sont prévus dans les parties terrestres et/ou marines des sites du Fier d'Ars. Les activités n'y seront pas modifiées et la canalisation du public sera renforcé par les nouveaux aménagements (ganivelles). ces sites Natura 2000 ne seront donc pas impactés par ce projet.

Le projet de réhabilitation de l'aire de d'accueil de la Barre-de-Veille concerne les habitats forestiers et dunaires du site ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales ». L'analyse suivante concerne donc uniquement ce site Natura 2000.



Figure 3 : Zones de Protection Spéciale situées à proximité de l’emprise du projet



Figure 4 : Zones Spéciales de Conservation situées à proximité de l’emprise du projet

L'analyse du patrimoine naturel est basée sur la bonne connaissance à dire d'expert de la forêt littorale, des habitats dunaires, de la flore et de la faune de l'Île de Ré, sur une unique visite de terrain le 20 juin 2023 (période favorable pour l'observation de la flore dunaire patrimoniale) et sur les données bibliographiques disponibles :

- Base de Données Naturalistes de l'ONF, 2023 : complétée en permanence par les techniciens forestiers, données soumises à validation par des experts membres des 5 réseaux naturalistes nationaux (Avifaune, Mammifères, Herpétofaune, Habitat-Flore et Entomofaune) et versées chaque année dans la base INPN du MNHN,
- BAZILLE A.S., 2014. Diagnostic naturaliste sur l'Île de Ré : Lot 4 - Inventaire et diagnostic de l'entomofaune, NCA Environnement, 626 pages,
- BONIFAIT S., 2015. Diagnostic naturaliste sur l'Île de Ré : Lot 5 – Inventaire de la flore et des habitats naturels., TBM Environnement, 154 pages,
- COUSTILLAS J., BURJADE E., BECHEAU F. & G. LANGELLA, 2015. Diagnostic naturaliste sur l'Île de Ré : Lot 2- Inventaire des amphibiens et des reptiles du territoire rétais, Nature & Compétences, 335 pages,
- DAVIAUD E. & F. MERCIER, 2022. Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu en Charente-Maritime. Rapport technique, LPO, France 49 pages,
- JOURDE P., 2015. Diagnostic naturaliste sur l'Île de Ré 2014-2015. Inventaire avifaunistique. LPO, Communauté de Communes de l'Île de Ré, Rochefort, 200 pages.
- MNHN, 2017. Formulaire standard de données de la ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts littorales » - FR5400425,
- ONF, 2002. Document d'Objectifs de la ZSC « Ile de Ré : dunes et forêts littorales »,
- ONF, 2013. Inventaire naturaliste des dunes domaniales de l'Île de Ré dans le cadre du programme « Dunes » initié par la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
- ONF & LPO, 2010. Diagnostic sur la gestion des hauts de plage - Docob « Ile de Ré : dunes et forêts littorales »,
- ONF, NE17 & LPO, 2001. Document d'Objectifs de la ZSC « Dunes et forêts littorales de l'Île d'Oléron »,
- PIAUZIES Cécile, 2015. Diagnostic naturaliste sur l'Île de Ré : Lot 3 – Etude des Mammifères, BIOTOPE, 203 pages,
- J. TERRISSE (LPO), Formulaire standard de données de la ZNIEFF « Forêt de Trousse-Chemise » - n° 540004405. INPN, SPN-MNHN Paris, 23 pages.

Selon les données bibliographiques 2001-2022 et celles relevées le 20/06/2023 sur le site :

4.3 - Habitats d'intérêt communautaire situés dans la zone d'influence du projet

L'aire d'accueil de la Barre-de-Veille est située en dune boisée, dans une zone anthropisée car plantée de Cèdres et de Cyprès de Lambert, et dégradée par la présence d'espèces ornementales et /ou exotiques échappées des jardins voisins telle que le Cotonéaster.

La zone est entaillée par quelques sentiers (officiels et sauvages) ce qui induit un piétinement de la flore (racines des pins), un tassement du sol et un dérangement potentiel de la faune inféodée (avifaune nichant au sol,...).

Dans ce secteur, les milieux dunaires de haut de plage (entre la plage et les boisements) sont inexistant à cause de la forte dynamique érosive. La plage se retrouve en contact direct de la dune boisée, au point que les racines des pins et les fondations en béton des clôtures sont apparentes.

Au contraire à 360 m vers l'ouest, l'accrétion à la Pointe du Fier permet le développement des habitats d'intérêt communautaire. Ainsi, une succession végétale complète colonise progressivement le DPM au cours de son avancée dans la mer : des végétations annuelles de la laisse de mer à la dune boisée. Les clôtures ne protègent plus que la dune boisée et la moitié des dunes grises, mais elles seront bientôt étendues pour englober toute la dune blanche et une partie de la dune mobile.

Il est à noter sur ce secteur, et plus particulièrement sur la zone en accrétion, la présence de nombreux pieds de Yucca, espèce envahissante en milieu dunaire.

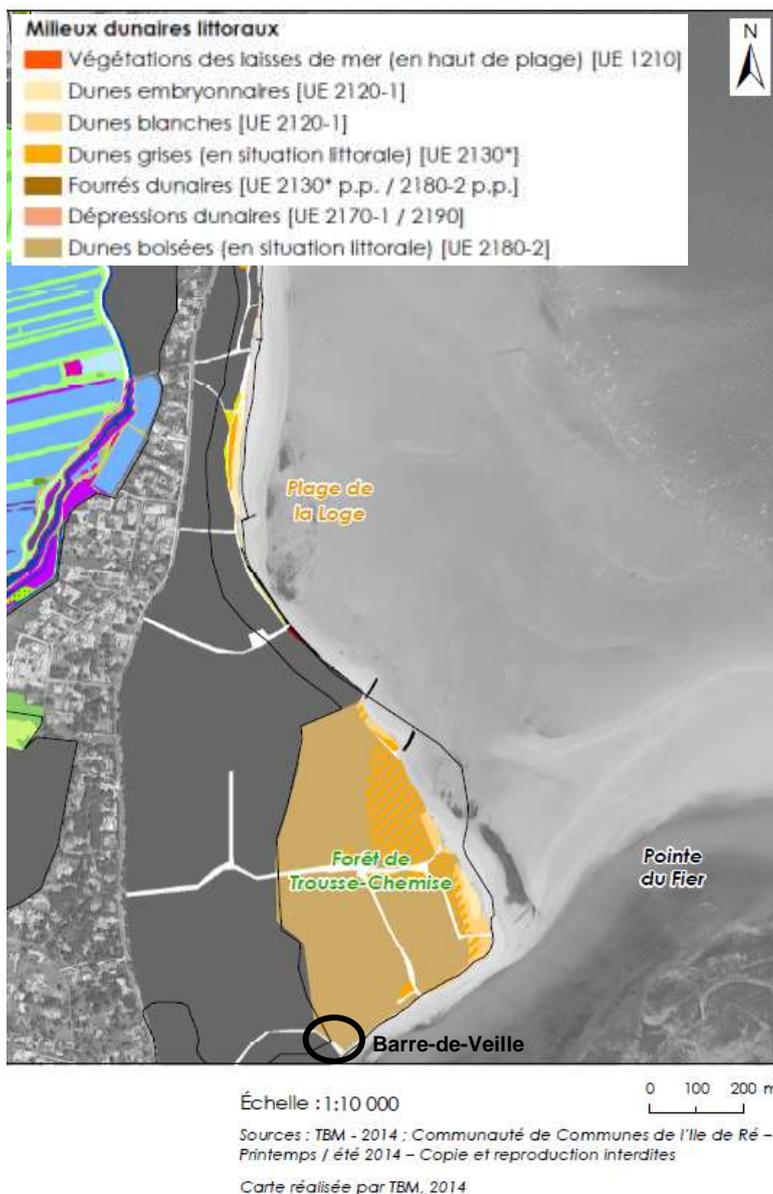


Figure 5 : Niveau d'enjeu retenus pour les habitats d'intérêt communautaire recensés à proximité de la zone d'étude

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	% surface couverte par l'habitat sur le site N2000	Etat de conservation domaine atlantique	Etat de conservation sur le site N2000	Valeur patrimoniale régionale	Habitat prioritaire	facteurs d'influence potentiels	Niveau d'enjeu
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Pin maritime et Chêne vert	2180-2	65.98 %	défavorable inadéquat	Défavorable (altération)	faible	non	Défrichage, invasions biologiques, surfréquentation	faible
Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2	12.62 %	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	élevée	oui	Fréquentation, remaniement	moyen
Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques	2120-1	3.42 %	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	moyenne	non	Piétinement, érosions marine et éolienne	moyen
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	0.32 %	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	faible	non	Piétinement, érosion marine	fort
Végétation annuelle des haies de mer	1210	NC	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	faible	non	Piétinement, nettoyage des plages, érosion marine	fort



Figure 6 : En haut – Yucca en pied d'enrochement, racines des pins et fondation d'une clôture privée apparentes à la suite de l'érosion en bas – sentier officiel à gauche et sentier sauvage à droite en dune boisée au sol piétiné.

4.4 - Espèces animales et végétales relevant de la Directive Habitats, Faune et Flore

- 8 espèces de chauves-souris sont connues sur l'Île de Ré, dont 4 fréquentent les alentours du secteur d'étude. Aucune d'entre elles n'est considérée d'intérêt communautaire, mais elles bénéficient toutes d'une protection nationale et sont listées à l'annexe 4 de la Directive Habitats : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Nathusius (*P. nathusii*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et Oreillard gris (*Plecotus austriacus*).

Il s'agit d'espèces communes et anthropophiles, c'est-à-dire utilisant les bâtiments isolés, les bourgs et villages pour chasser et/ou gîter. Elles ont été détectées d'avril à septembre, en période de transit et de reproduction.

L'Île de Ré est considérée peu favorable aux chiroptères car accueillant beaucoup de cultures, des milieux salés et peu de corridors. Les milieux forestiers sont considérés plus attractifs, en dépit de nombreuses contraintes : milieux fragmentés et épars, souvent résineux sur de grandes étendues, pauvres en vieux arbres et en gîtes arboricoles à cause des fortes contraintes climatiques (fort ensoleillement, sécheresse et embruns salés) et pédologiques (sables calcaires).

Le projet de réhabilitation de la Barre-de-Veille, situé en milieu boisé, ne prévoit pas d'intervention sur les arbres, ni sur les bâtiments alentours (zone pavillonnaire et/ou bâti isolé). Il n'est donc pas susceptible d'affecter ce groupe faunistique.

- 2 espèces de reptiles sont recensées sur le secteur d'étude : le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)¹ et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Elles sont considérées communes sur l'Île de Ré. **La zone d'influence du projet accueille leurs habitats (dune boisée), mais ils ne seront ni perturbés et ni dégradés par les aménagements prévus.**

- Aucune espèce d'amphibien n'est citée sur le secteur et aucun milieu humide n'y est connu,

- Aucune espèce de lépidoptère, ni de coléoptère d'intérêt communautaire n'a été notée à proximité de l'emprise du projet,

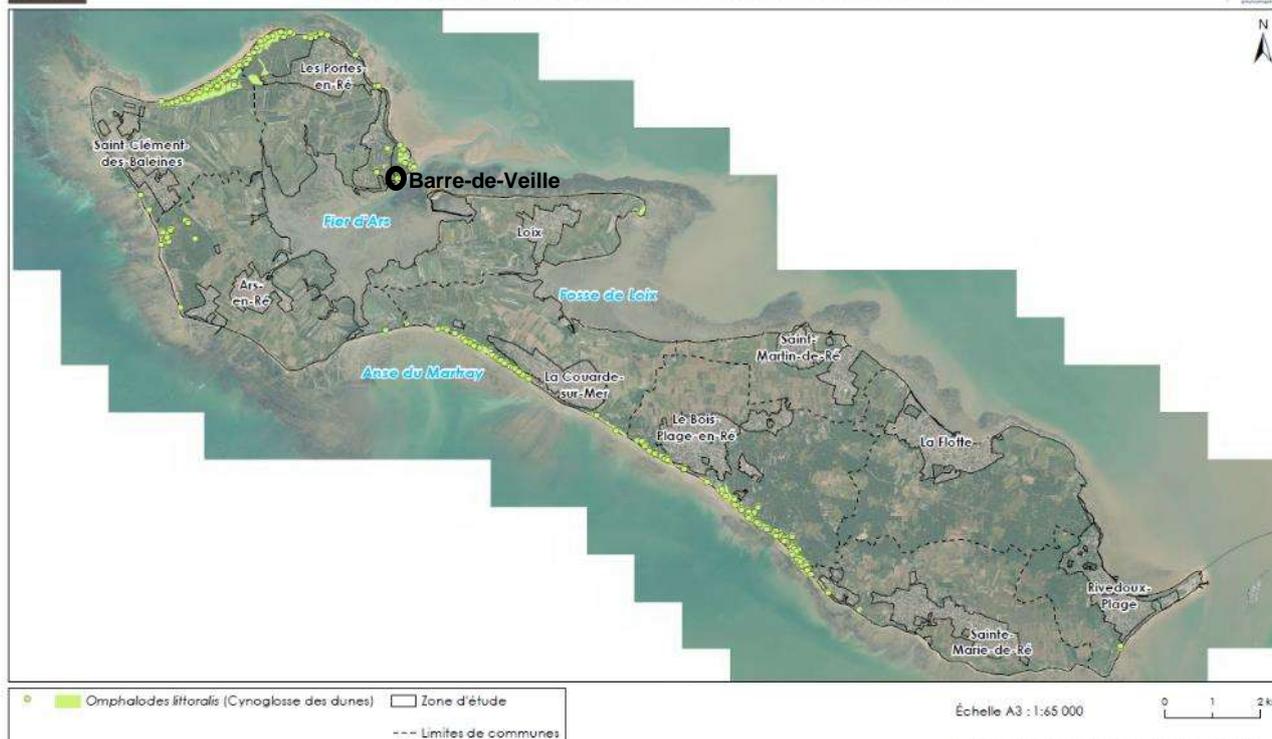
- une espèce végétale d'intérêt communautaire a été identifiée sur le secteur d'étude : le Cynoglosse des dunes (*Iberodes littoralis*)², inscrit aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitats. Il bénéficie d'une protection nationale et est classé vulnérable sur la liste rouge de l'ex-région Poitou-Charentes. Il est largement répandu sur toutes les dunes du site Natura 2000 et notamment dans les clairières et les trouées de la forêt de Trousse Chemise. **Le projet prévoyant des interventions à proximité d'une de ses stations, un piquetage par rubalise sera mis en place pour l'éviter. Les autres stations du secteur sont situées en dehors du périmètre d'intervention et ne seront donc pas perturbées par le projet.**

Figure 7 : Niveau d'enjeux retenus pour les espèces d'intérêt communautaire recensées à proximité de la zone d'étude

Nom de l'espèce	Code Natura 2000	Etat de conservation domaine atlantique	Etat de conservation sur le site Natura 2000	Valeur patrimoniale régionale	Facteurs d'influence potentiels	Niveau d'enjeu
Cynoglosse des dunes	1676	Favorable	Favorable	Très élevée	Baisse des populations de Lapin de garenne	Modéré

¹ : le Lézard à deux raies est la nouvelle dénomination taxonomique du Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*).

² : *Iberodes littoralis* est la nouvelle dénomination taxonomique du Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*).



4.5 - Espèces relevant de la Directive Oiseaux

- une espèce relevant de l'annexe 1 est notée aux alentours de l'aire d'accueil : l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) nicheur potentiel dans les boisements. Le projet intervient dans l'espace boisé, mais dans une zone très fréquentée et piétinée, peu propice à cet oiseau qui recherche des espaces dégagés et tranquilles pour installer son nid sur le sol. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de lui porter atteinte. De plus, les travaux sont prévus à l'automne/hiver, c'est-à-dire en dehors de sa période de reproduction.

Figure 8 : Niveau d'enjeux retenus pour d'intérêt communautaire recensées à proximité de la zone d'étude

Nom de l'espèce	Code Natura 2000	Etat de conservation domaine atlantique	Etat de conservation sur le site Natura 2000	facteurs d'influence potentiels	Valeur patrimoniale régionale	Niveau d'enjeu
Engoulevent d'Europe	A224	indisponible	indisponible	Gestion en taillis: absence de faciès mature d'habitats de la Directive, travaux mécanisés en période de reproduction	Très élevée	faible

4.6 - Espèces ne relevant ni de la Directive Habitats, ni de la Directive Oiseaux

- 23 espèces d'oiseaux protégés au niveau national ont été identifiées dans les espaces boisés et dunaires autour de la zone d'accueil, dont certaines sont inscrites sur la liste rouge régionale :

- le Petit Duc-Scops (*Otus scops*), nicheur forestier fréquent sur Ré mais quasi disparu sur le continent, et le Serin cini (*Serinus serinus*), nicheur abondant exploitant les espaces ouverts à boisement diffus, sont considérés vulnérables au niveau régional,
- le Moineau domestique (*Passer domesticus*), nicheur anthropophile, est considéré quasi-menacé.

La zone d'influence du projet accueille des habitats fréquentés par ces espèces, mais ils ne seront ni perturbés, ni dégradés par les aménagements proposés.

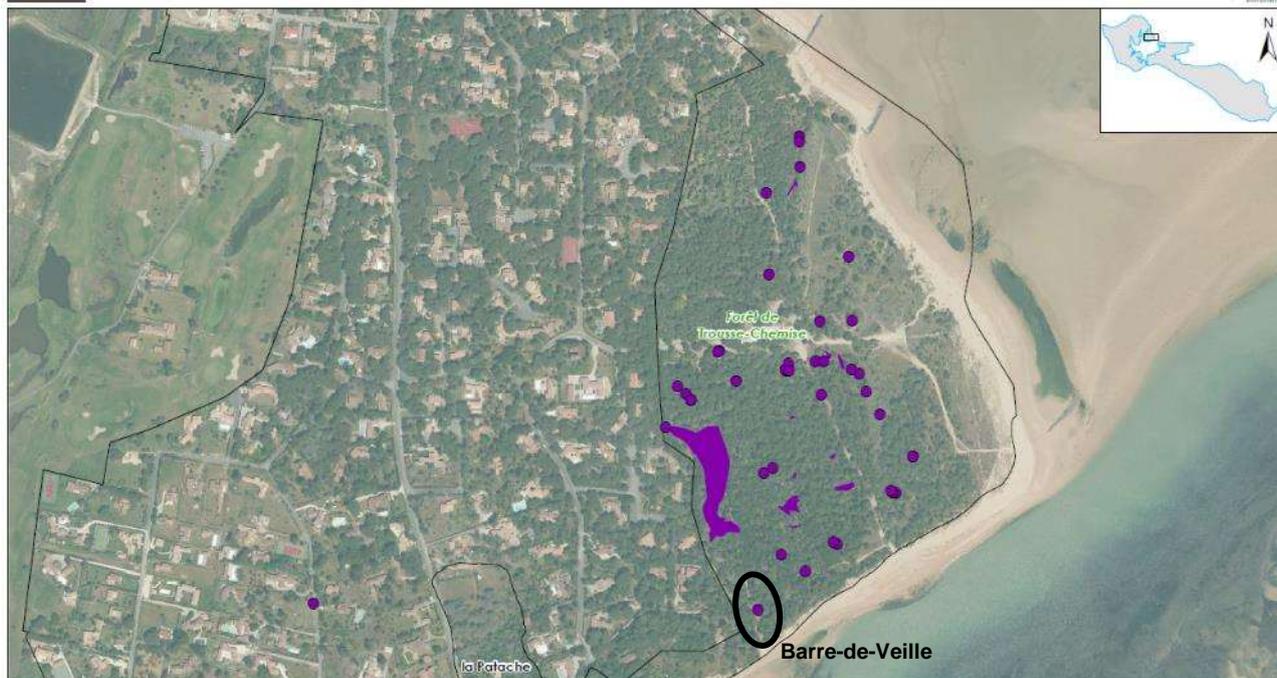
Les clairières et les dunes grises de Trousse Chemise accueillent le Cardinal (*Argynnis pandora*), un papillon classé quasi menacé sur la liste rouge régionale. **Le projet ne prévoit pas d'intervention dans ce type de milieu et n'est donc pas susceptible d'impacter cette espèce.**

Deux espèces végétales patrimoniales sont connues dans l'emprise du projet de réhabilitation :

- le Ciste hérissé (*Cistus inflatus*) protégé au niveau national et classé vulnérable sur la liste rouge régionale,
- la Fétuque de Micheli (*Avellinia festucoïde*) classée vulnérable sur la liste rouge régionale.

Le projet prévoyant des interventions à proximité de leurs stations, un piquetage par rubalise sera mis en place pour les éviter. Les autres stations du secteur sont situées en dehors du périmètre d'intervention et ne seront donc pas perturbées par le projet.





Échelle A3 : 1:4 000

0 50 100 m

Sources : TBM - 2014 ; CBN SA - 2013 ;
Communauté de Communes de l'Île de Ré -
Printemps / été 2014 - Copie et reproduction interdites

Carte réalisée par TBM, 2014

1. Analyse détaillée des effets du projet sur les milieux, la faune et la flore

A - Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol → incidences non significatives

Les interventions sont prévues dans une dune boisée rudéralisée par la fréquentation et l'apport d'essences exogènes (cèdres, cotonéasters et autres espèces végétales échappées des jardins). Les aménagements sont proposés sur sol naturel :

- le cheminement principal, longeant les clôtures des résidences privées et le plus large, sera conservé comme accès à la plage de la Patache (flèche noire),
- les anciens supports vélos en acier galvanisé seront remplacés par des lices bois (en orange) qui s'étaleront sur une plus grande longueur sans empêtrer sur l'espace forestier. Une capacité de 30 places sera conservée,
- des ganivelles (en jaune) protégeront les pieds des arbres du piétinement,
- à l'entrée du sentier non officiel seront installées des toilettes sèches (en bleu ci-après), ne nécessitant aucun raccordement aux réseaux. Ici aussi, le sol est dénudé et tassé par le piétinement.





Figure 9 : Futures implantations au sol des toilettes sèches (en bleu). Le bosquet planté (en vert) fermera le sentier sauvage (croix rouge). Les ganivelles (tirés jaunes) et les clôtures fils lisses (tirés blancs) protégeront le boisement.

Les essences proposées à la plantation sont adaptées au contexte forestier littoral : un bosquet de Pin maritime, Pin d'Alep, Chêne vert et Troène commun sera planté à l'arrière des nouveaux sanitaires. Il renforcera l'ambiance boisée, bloquera l'entrée du sentier non officiel et permettra une meilleure intégration des mobiliers.



Figure 10 : accès plage principal conservé et futures ganivelles (en jaune).

Le projet a pour but d'optimiser la fréquentation du site en limitant les possibilités de pénétration du public en forêt afin de préserver les habitats naturels :

- une clôture fils lisse (en blanc ci-dessus) sera installée de l'entrée du sentier littoral aux nouveaux sanitaires pour protéger le boisement et guider le public.
- une ganivelle (en jaune ci-dessus) sera installée des nouveaux sanitaires jusqu'à la zone débroussaillée (OLD) située en face de l'impasse de la Barre-de-Veille pour interdire la pénétration en forêt. Elle courra jusqu'à l'arrière du sanitaire et fermera 360 ml de sentier sauvage (croix rouge ci-dessus). L'extrémité nord de ce sentier sera aussi fermée par une ganivelle au niveau du parking principal de la plage de Trousse Chemise. La ganivelle renforcée de l'aire d'accueil pourra aussi servir de support vélos.

La présence d'espèces protégées est prise en compte dans les implantations des mobiliers :

- la Fétuque de Micheli est notée dans la zone débroussaillée (OLD) en face de l'impasse de la Barre-de-Veille. C'est à dire le long de la zone où sera installée la ganivelle,
- le Ciste hérissé est noté entre le sentier sauvage et le sentier littoral, c'est-à-dire juste à côté de la zone de plantation du bosquet arboré.

Les pieds de ces 2 plantes seront signalés par des rubalises pour éviter tous les individus lors de la pose des mobiliers et des plantations (mesure d'évitement). De plus, la ganivelle les soustraira au piétinement des usagers.

Les propositions du projet ont un effet d'emprise négligeable sur les milieux d'intérêt communautaire présents puisqu'ils représentent une dégradation de 0.14 % de l'habitat de dune boisée du site Natura 2000 (selon l'atlas cartographique). En réalité, les aménagements se tiendront sur des zones surpiétinées et donc dépourvues de végétation pérenne. Ils n'impacteront pas les populations d'espèces et les milieux ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Les incidences des opérations proposées peuvent ainsi être considérées comme non significatives.

B (B1-B2) - Effets sur les milieux aquatiques → pas d'incidences

Aucun rejet et aucun prélèvement en mer.

C - Effets sonores → incidences non significatives

Des poussières et des bruits seront émis durant la phase travaux, au moment de la mise en place des sanitaires, des lices vélos et de la pose des ganivelles. Ces nuisances seront temporaires et limitées à quelques mètres au-delà de l'emprise du projet (< 10 m). Ces désagréments ayant été anticipés pendant la phase projet, les travaux sont programmés en période automnale et hivernale, de novembre 2025 à fin février 2026, soit en dehors de la période de reproduction de la faune (notamment avifaune et chiroptères) et de la flore (période végétative de nombreuses espèces). Les travaux ne sont donc pas susceptibles d'effaroucher, ni de déranger, les espèces à cette période de l'année et ne nécessitent pas de mesures d'évitement ou de réduction supplémentaires.

D (D1 – D2) - Effets visuels → incidences non significatives

Les travaux n'auront aucun impact visuel étant donné la taille peu importante des équipements et aucun éclairage n'est prévu par le projet.

Aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine n'est attendu concernant ce projet. Comme indiqué précédemment, les voies d'accès existantes et les stationnements (parkings de la Patache et de Trousse-Chemise) serviront au stockage temporaire des déchets de chantiers (lices vélos) et des nouveaux mobiliers (sanitaires, signalétique et ganivelles). Les déchets de chantier seront ensuite rapidement évacués par les entreprises et

retraités en déchetterie appropriée. Seule la voirie existante sera utilisée pour le déplacement des engins. Les zones d'opération sont d'ores et déjà délimitées par les clôtures servant à canaliser le public. Les nouvelles zones d'implantation des ganivelles seront délimitées par de la rubalise afin de ne pas empiéter sur les espaces naturels attenants. Enfin au cours des travaux, un technicien forestier ONF local s'assurera au quotidien du respect des emprises par les engins et équipes de chantier afin de préserver les habitats dunaires.

2. CONCLUSION DU DEMANDEUR

Sur la base de l'analyse précédente, le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil de la Barre-de-Veille n'est pas susceptible d'affecter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » (n° FR5400425), ZPS « Fier d'Ars et Fosse de Loix » (n° FR5410012) et ZSC « Ile de Ré : Fier d'Ars » (n° FR5400424).



Office National des Forêts

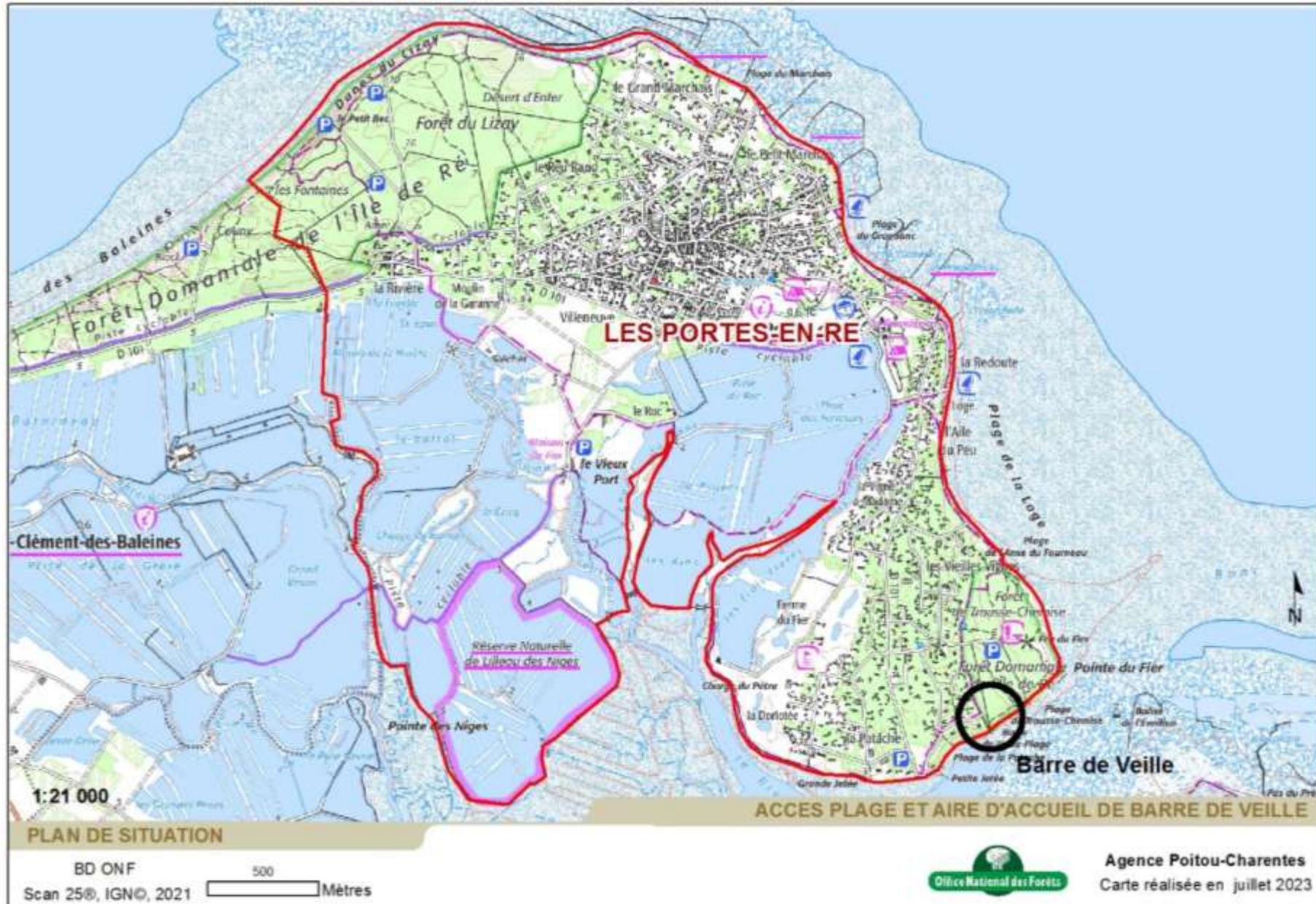
Agence Territoriale Poitou-Charentes
389 Avenue de Nantes
86 000 POITIERS

Ré Qualité Littoral

Réhabilitation de l'aire d'accueil de la Barre- de-Veille (Les Portes-en-Ré)

Pièce jointe à la demande d'étude
d'impact au cas par cas

Plan de situation



Périmètre d'étude

La zone **d'étude** est située en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime. Elle se localise sur la côte nord-est de l'île de Ré, sur la commune des Portes-en-Ré et dans la forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts. Le site de la Barre-de-Veille est un site bordant des habitations. Les aménagements sont situés sur l'emprise d'une zone d'accueil existante.



Périmètre d'étude – parcelles concernées

Le site (en rouge) concerne la parcelle n°4 section AE sur la commune des Portes-en-Ré.





Inventaires et mesures de protection réglementaires

Site exceptionnel de par ses paysages, la forêt domaniale de l'île de Ré l'est aussi de par la richesse de son patrimoine naturel. La superposition des protections souligne les enjeux de protection sur ce site.

- 1) Site classé
- 2) **Plan local d'urbanisme et Loi littoral**
- 3) Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
- 4) Parc naturel marin
- 5) **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Znieffs)**
- 6) Sites Natura 2000 : Zones de Protection Spéciales (ZPS) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Site classé

La zone d'étude est entièrement incluse dans le site classé « Trousse Chemise » n° SC.33 désigné le 6 septembre 1968.



Plan local d'urbanisme et Loi Littoral

Modification simplifiée n°2, mise à jour du 06/10/2023

Les boisements, les dunes, les sentiers et les accès plage sont inclus dans l'**Espace** Boisé Classé et le zonage Nr.

Le parking principal de Trousse Chemise (au nord) est sorti de l'**Espace** Boisé Classé, mais reste inclus dans le zonage Nr.

L'**aire d'accueil** de la Barre-de-Veille, l'**accès** plage vers la Patache et le sentier littoral sont concernés par la bande des 100 m.

- Le classement en EBC interdit les changements d'**affectation** ou les modes **l'occupation** du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements : défrichage interdit, coupe ou abattage d'**arbres** soumis à déclaration sauf boisement bénéficiant d'**un** plan de gestion,
- Le zonage Nr concerne les espaces terrestres et maritimes, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique.



Espace remarquable et bande des 100 m, au titre de la Loi littoral

• Dans les espaces remarquables au titre de la loi Littoral sont seulement admis, après enquête publique :

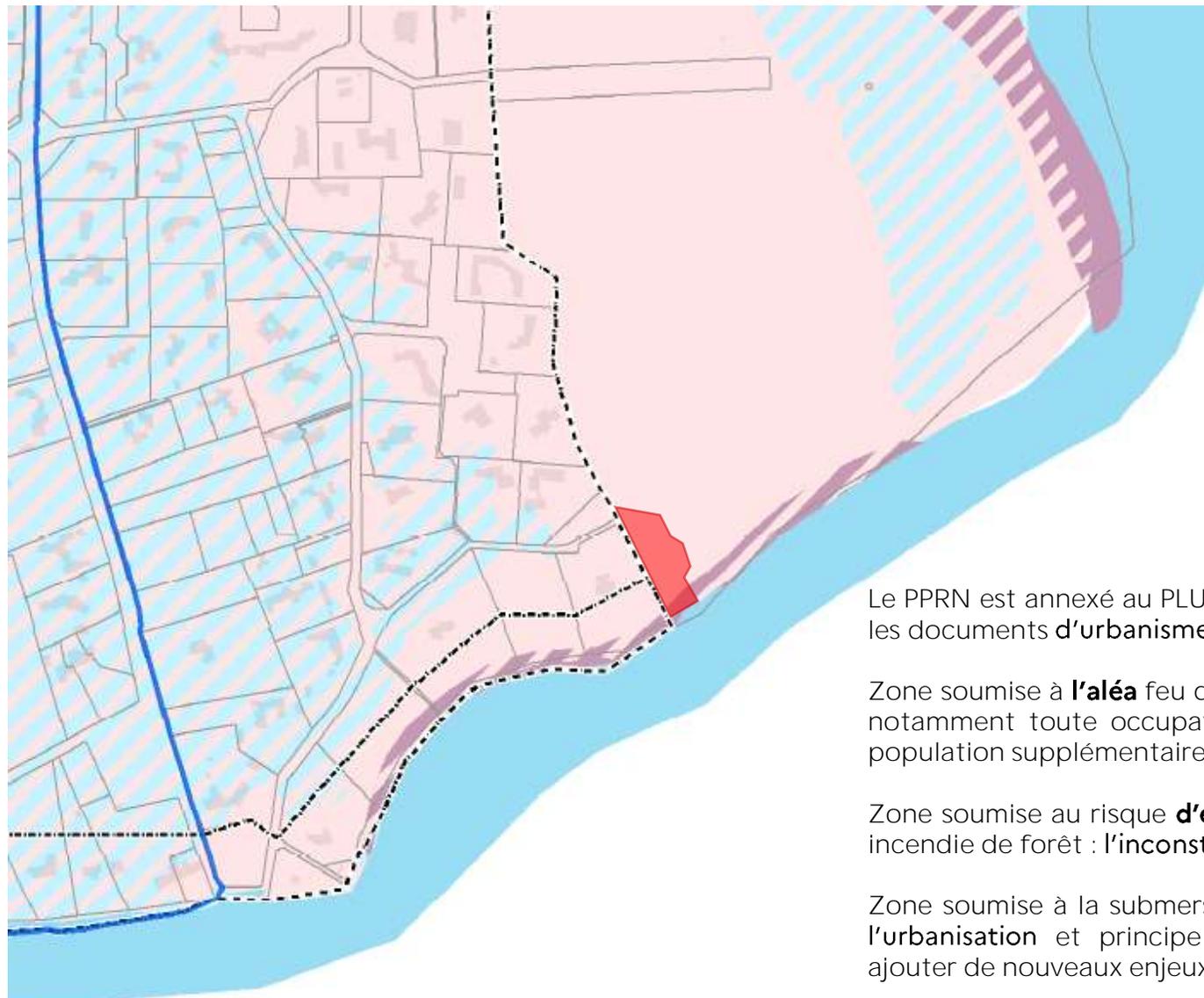
- Les cheminements piétonniers, cyclables et équestres ni cimentés ni bitumés nécessaires à l'**ouverture** au public de ces espaces,
- Les mobiliers destinés à l'**accueil** et l'**information**,
- Les équipements démontables liés à l'**hygiène** et à la sécurité,
- Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la résorption du stationnement irrégulier, ni cimentées ni bitumées et sans accroissement de la capacité de stationnement.

• Dans la bande des 100 m :

La loi Littoral interdit toute construction ou installation à l'**exception** des services publics ou des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'**eau**. Leur réalisation est toutefois soumise à enquête publique.

Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles

Erosion marine, submersion marine et incendie de forêt, approuvé le 15/02/2018



Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)

Le PPRN est annexé au PLU et ses prescriptions sont prises en compte dans les documents **d'urbanisme**.

Zone soumise à **l'aléa** feu de forêt : **l'inconstructibilité** est la règle générale, notamment toute occupation du sol susceptible de générer **l'arrivée** de population supplémentaire est interdite.

Zone soumise au risque **d'érosion** du littoral avec recul du trait de côte et incendie de forêt : **l'inconstructibilité** stricte est requise.

Zone soumise à la submersion marine et feux de forêt. Contrôle strict de **l'urbanisation** et principe **d'inconstructibilité** établi pour ne pas venir ajouter de nouveaux enjeux.

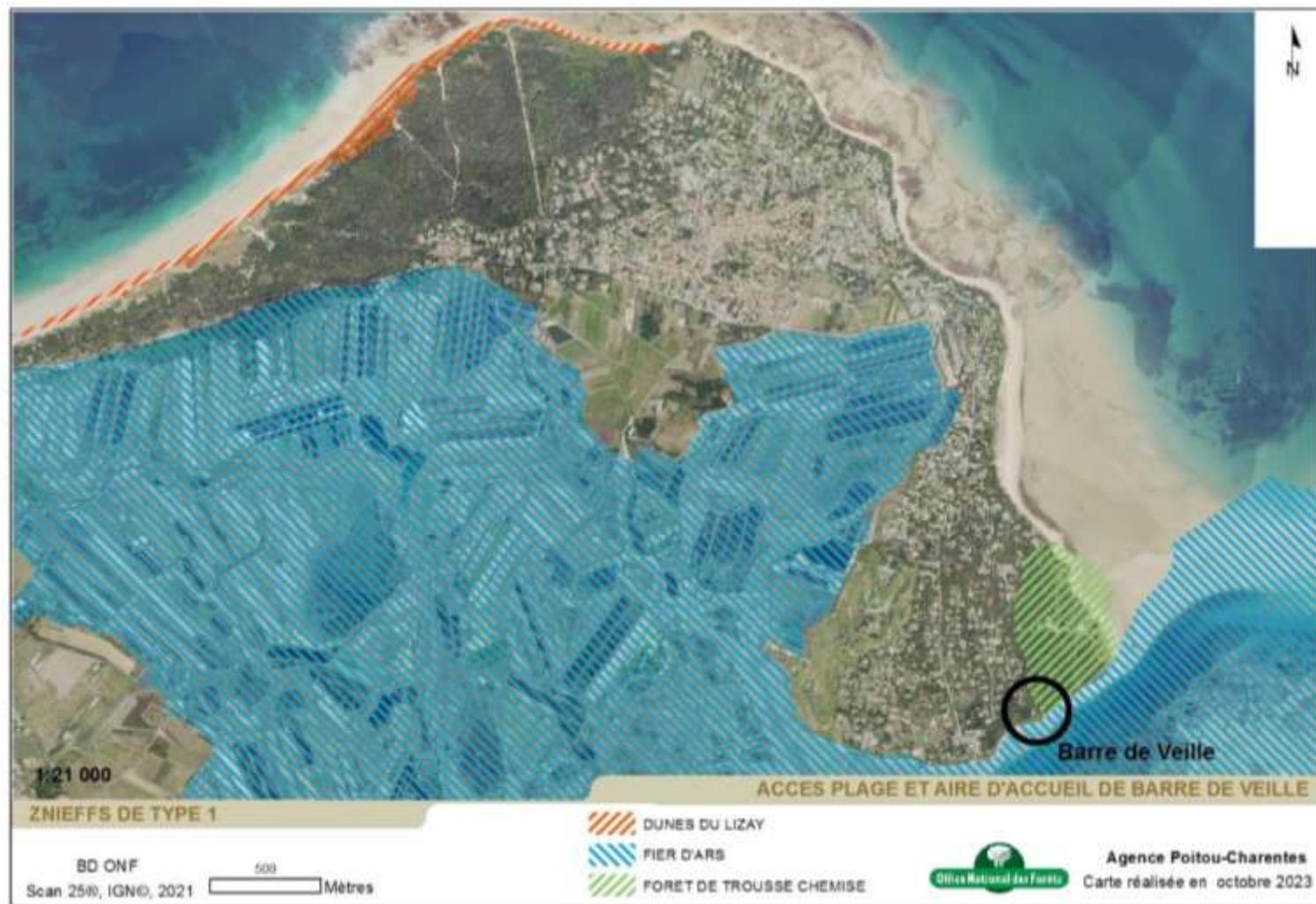
Parc naturel marin

L'aire d'étude est proche du périmètre du Parc naturel marin de « l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis », créé le 7 avril 2015. Ce parc inclut l'ensemble des Pertuis (les espaces marins entre les îles de Ré et d'Oléron et le continent) ainsi que les estuaires du Payré, du Lay, de la Sèvre Niortaise, de la Charente, de la Seudre et de la Gironde jusqu'au bec d'Ambès. Il couvre ainsi 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique, et s'étend sur environ 1 000 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). Au large, il s'étend jusqu'à 50 m de fonds et inclut les sites Natura 2000 marins des Pertuis.



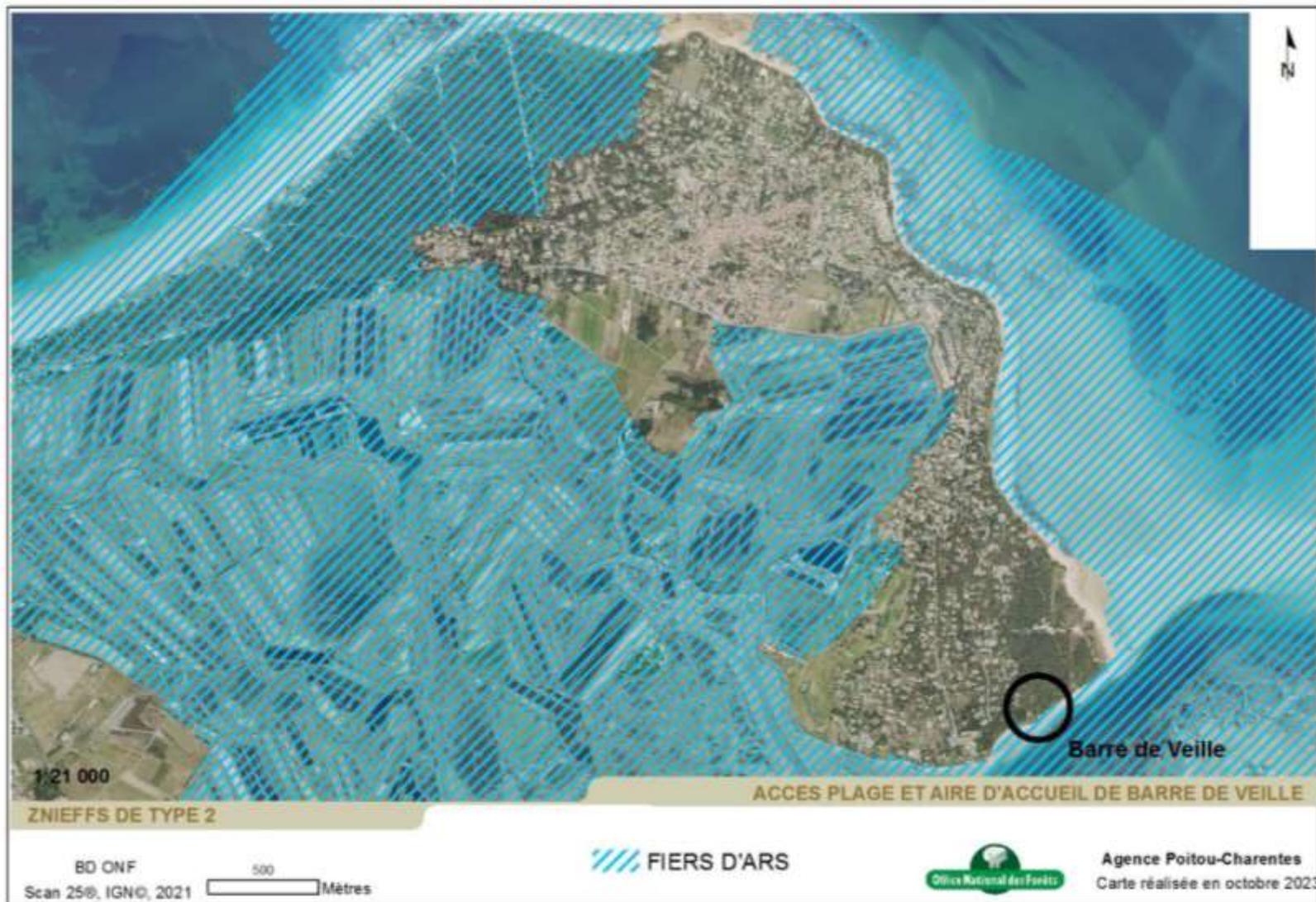
Inventaire ZNIEFF de type 1

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 sont des sites identifiés parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne. La zone **d'étude** est incluse dans la Znieff de type 1 « Forêt de Trousse-Chemise » n° 540004405. Ce site boisé, exceptionnel d'un point de vue botanique, abrite des espèces protégées, rares et/ou menacées telles que le Ciste hérissé ou le Cynoglosse des dunes, espèce endémique du littoral atlantique. En bordure, se trouve la Znieff du Fier d'Ars, une baie formant une véritable "mer" intérieure au sein de l'île de Ré, bordée d'anciens marais salants pour partie abandonnés et pour partie reconvertis en bassins conchylicoles ou piscicoles.



Inventaire ZNIEFF de type 2

Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentiels biologiques importants. Le projet **n'est** inclus dans aucune Znieff. En bordure, se trouve la Znieff du Fier **d'Ars** regroupant de grandes vasières et bancs de sable découverts à marée basse et une ceinture de marais saumâtres isolés des vasières et de la mer par des digues. Ces derniers forment une mosaïque de milieux : marais salants encore en activité ou abandonnés, bassins exploités pour l'aquaculture et "bosses" pâturées extensivement.



Réseau Natura 2000 : Zones de Protection Spéciale

La zone **d'étude n'est** incluse dans aucune ZPS. Elle est cependant proche du site : ZPS « Fier d'Ars et Fosse de Loix » (n° FR5410012). Tout programme ou projet d'aménagement susceptible d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation appropriée des incidences.



Réseau Natura 2000 : Zones Spéciales de Conservation

La zone **d'étude** est incluse dans la ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » n° FR5400425. Elle est aussi proche du site « Ile de Ré : Fier d'Ars » (n° FR5400424). Tout programme ou projet **d'aménagement** susceptible **d'affecter** de façon notable les sites Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation appropriée des incidences.



Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences

Site Natura 2000 situé dans la zone **d'influence** du projet

ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » (n° FR5400425) à enjeux littoraux : le Cynoglosse des dunes (espèce végétale), les habitats forestiers et les habitats dunaires. Ce site concerne des linéaires de cordons dunaires littoraux et des forêts développées sur des dunes fossiles.

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet		Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire utilisant le milieu
Bois ou forêt	Résineux dominants	Oui (sentiers et aire d'accueil)	non	Oui (sentiers et aire d'accueil)	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180)	Chiroptères Cynoglosse des dunes
Dunes		oui (accès-plage)	non	oui (accès-plage)	non – érosion intense	Cynoglosse des dunes
Plage, estrans		non	non	non	Végétation annuelle des laisses de mer (1210)	-

Sites Natura 2000 situés en dehors de la zone **d'influence** du projet

ZPS « Fier d'Ars et fosse de Loix » (n° FR5410012), site à enjeux surtout littoraux. L'enjeu pour ce site est l'avifaune car il s'agit d'un site majeur pour la reproduction, l'hivernage et l'escale migratoire des oiseaux d'eau, dont une bonne part des espèces est essentiellement cantonnée aux milieux côtiers (vasières, lagunes, mer).

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet		Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire utilisant le milieu
Plage, estrans		Oui (accès-plage)	non	Oui (accès-plage)	Végétation annuelle des laisses de mer (1210)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Mer		non	non	non	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Vasières, lagunes		non	non	non	-	-
Prairies semi-naturelles humides et mésophiles		non	non	non	-	-

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences

ZSC « Ile de Ré : Fier d'Ars » (n° FR5400424), site à enjeux littoraux : Les enjeux pour ce site sont le Cynoglosse des dunes (espèce végétale) et surtout les habitats saumâtres : baie, vasières, prés salés et anciennes salines.

Milieu présent à proximité de l'emprise du projet	Milieu présent dans l'emprise du projet	Milieu utilisé (passage / emprise hors chemin)	Milieu traversé en restant sur les chemins existants	Habitat d'intérêt communautaire présent	Espèce d'intérêt communautaire utilisant le milieu
Plage, estrans	Oui (accès-plage)	non	Oui (accès-plage)	Végétation annuelle des laisses de mer (1210)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Mer	non	non	non	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Vasières, lagunes	non	non	non	-	-
Prairies semi-naturelles humides et mésophiles	non	non	non	-	-

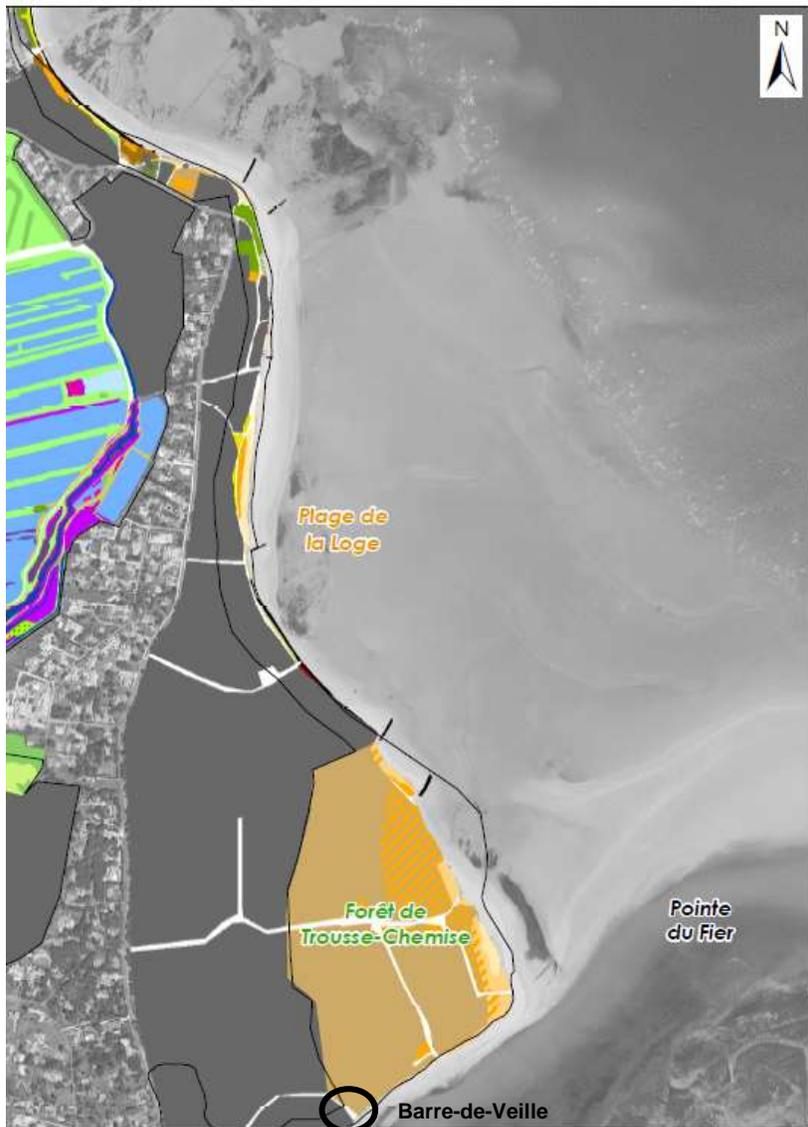
Aucune intervention ni rejet d'aucune sorte ne sont prévus dans les parties terrestres et/ou marines des sites du Fier d'Ars. Les activités n'y seront pas modifiées et la canalisation du public sera renforcé par les nouveaux aménagements (ganivelles et clôtures). ces sites Natura 2000 ne seront donc pas impactés par ce projet.

Le projet de réhabilitation de l'aire de d'accueil de la Barre-de-Veille concerne les habitats forestiers et dunaires du site ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales ». L'analyse suivante concerne donc uniquement ce site Natura 2000.

Habitats relevant de la Directive Habitats, Faune et Flore

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	% Surface couverte par l'habitat	Etat de conservation domaine atlantique français	Etat de conservation sur le site	Valeur patrimoniale régionale	Habitat prioritaire	facteurs d'influence potentiels	Niveau d'enjeu
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Pin maritime et Chêne vert	2180-2	65,98 %	défavorable inadéquat	défavorable (altération)	faible	non	défrichement invasions biologiques surfréquentation	Faible
Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2	12,62 %	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	élevée	oui	fréquentation remaniement	Moyen
Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques	2120-1	3,42 %	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	moyenne	non	piétinement, érosion marine et éolienne	Moyen
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	0,32 %	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	faible	non	Piétinement, érosion marine	Fort
Végétation annuelle des laisses de mer	1210	NC	défavorable inadéquat	défavorable (régression)	faible	non	Piétinement, nettoyage des plages, érosion marine	Fort

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences



Échelle : 1:10 000

0 100 200 m

Sources : TBM - 2014 ; Communauté de Communes de l'Île de Ré -
Printemps / été 2014 - Copie et reproduction interdites

Carte réalisée par TBM, 2014

Habitats relevant de la Directive Habitats, Faune et Flore

L'aire d'accueil de la Barre-de-Veille est située en dune boisée, dans une zone anthropisée car plantée de Cèdres et de Cyprès de Lambert, et dégradée par la présence d'espèces ornementales et /ou exotiques échappées des jardins telle que le Cotonéaster.

La zone est entaillée par quelques sentiers (officiels et sauvages) ce qui induit un piétinement de la flore (racines des pins), un tassement du sol et un dérangement potentiel de la faune inféodée (avifaune nichant au sol,...).

Dans ce secteur, les milieux dunaires de haut de plage (entre la plage et les boisements) sont inexistant à cause de la forte dynamique érosive. La plage se retrouve en contact direct de la dune boisée, au point que les racines des pins et les fondations en béton des clôtures sont apparentes.

Au contraire à 360 m vers l'ouest, l'accrétion à la Pointe du Fier permet le développement des habitats d'intérêt communautaire. Ainsi, une succession végétale complète colonise progressivement le DPM au cours de son avancée dans la mer : des végétations annuelles de la laisse de mer à la dune boisée. Les clôtures ne protègent plus que la dune boisée et la moitié des dunes grises, mais elles seront bientôt étendues pour englober toute la dune blanche et une partie de la dune mobile.

Il est à noter sur ce secteur, et plus particulièrement sur la zone en accrétion, la présence de nombreux pieds de Yucca, espèce envahissante en milieu dunaire.

Milieux dunaires littoraux

-  Végétations des lasses de mer (en haut de plage) [UE 1210]
-  Dunes embryonnaires [UE 2120-1]
-  Dunes blanches [UE 2120-1]
-  Dunes grises (en situation littorale) [UE 2130*]
-  Fourrés dunaires [UE 2130* p.p. / 2180-2 p.p.]
-  Dépressions dunaires [UE 2170-1 / 2190]
-  Dunes boisées (en situation littorale) [UE 2180-2]

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences

Espèces relevant de la Directive Habitats, Faune et Flore

- 8 espèces de chauves-souris sont connues sur l'Île de Ré, dont 4 fréquentent les alentours du secteur d'étude. Aucune d'entre elles n'est considérée d'intérêt communautaire, mais elles bénéficient toutes d'une protection nationale et sont listées à l'annexe 4 de la Directive Habitats : Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Nathusius (*P. nathusii*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et Oreillard gris (*Plecotus austriacus*).

Il s'agit d'espèces communes et anthropophiles, c'est-à-dire utilisant les bâtiments isolés, les bourgs et villages pour chasser et/ou gîter. Elles ont été détectées d'avril à septembre, en période de transit et de reproduction.

L'Île de Ré est considérée peu favorable aux chiroptères car accueillant beaucoup de cultures, des milieux salés et peu de corridors. Les milieux forestiers sont considérés plus attractifs, en dépit de nombreuses contraintes : milieux fragmentés et épars, souvent résineux sur de grandes étendues, pauvres en vieux arbres et en gîtes arboricoles à cause des fortes contraintes climatiques (fort ensoleillement, sécheresse et embruns salés) et pédologiques (sables calcaires).

Le projet de réhabilitation de la Barre-de-Veille, situé en milieu boisé, ne prévoit pas d'intervention sur les arbres, ni sur les bâtiments alentours (zone pavillonnaire et/ou bâti isolé). Il n'est donc pas susceptible d'affecter ce groupe faunistique.

- 2 espèces de reptiles sont recensées sur le secteur d'étude : le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Elles sont considérées communes sur l'Île de Ré. La zone d'influence du projet accueille leurs habitats (dune boisée), mais ils ne seront ni perturbés et ni dégradés par les aménagements prévus.

- Aucune espèce d'amphibien n'est citée sur le secteur et aucun milieu humide n'y est connu,

- Aucune espèce de lépidoptère, ni de coléoptère d'intérêt communautaire n'a été notée à proximité de l'emprise du projet.

- une espèce végétale d'intérêt communautaire a été identifiée sur le secteur d'étude : le Cynoglosse des dunes (*Iberodes littoralis* = *Omphalodes littoralis*), inscrit aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitats. Il bénéficie d'une protection nationale et est classé vulnérable sur la liste rouge de l'ex-région Poitou-Charentes. Il est largement répandu sur toutes les dunes du site Natura 2000 et notamment dans les clairières et les trouées de la forêt de Trousse Chemise. Le projet prévoyant des interventions à proximité d'une de ses stations, un piquetage par rubalise sera mis en place pour l'éviter. Les autres stations du secteur sont situées en dehors du périmètre d'intervention et ne seront donc pas perturbées par le projet.

Nom de l'espèce	Code Natura 2000	Etat de conservation / effectifs domaine atlantique	Etat de conservation sur le site Natura 2000	Valeur patrimoniale régionale	facteurs d'influence potentiels	Niveau d'enjeu
Cynoglosse des dunes	1676	Favorable	favorable	Très élevée	Baisse des populations de Lapin de garenne	Modéré

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences



12.11. OMPHALODES LITTORALIS

Étude sur la biodiversité de l'Île de Ré - Flore et habitats naturels



● Omphalodes littoralis (Cynoglosse des dunes) □ Zone d'étude
--- Limites de communes

Échelle A3 : 1:65 000

0 1 2 km

Sources : P. Jourde - 2014 ; TBM - 2014 ; TBM/CG17 - 2014 ;
ONF/CC Ile de Ré - 2013 ; CBN SA - 2012 ; S. Bonifait - 2012 ;
ONF/LPO - 2010 ; Communauté de Communes de l'Île de Ré -
Printemps / été 2014 - Copie et reproduction interdites

Carte réalisée par TBM, 2014

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences

Espèces relevant de la Directive Oiseaux

- une espèce relevant de l'annexe 1 est notée aux alentours de l'aire d'accueil : l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) nicheur potentiel dans les boisements. Le projet intervient dans l'espace boisé, mais dans une zone très fréquentée et piétinée, peu propice à cet oiseau qui recherche des espaces dégagés et tranquilles pour installer son nid sur le sol. Ainsi, le projet **n'est** pas susceptible de lui porter atteinte. De plus, les travaux sont prévus à l'**automne/hiver**, c'est-à-dire en dehors de sa période de reproduction.

Nom de l'espèce	Code Natura 2000	Etat de conservation / effectifs domaine atlantique	Etat de conservation sur les sites concernés	facteurs d'influence potentiels	Valeur patrimoniale	Niveau d'enjeu
Engoulevent d'Europe	A224	indisponible	indisponible	Gestion en taillis: absence de faciès mature d'habitats de la Directive, travaux mécanisés en période de reproduction	Très élevée	faible

Espèces ne relevant ni de la Directive Habitats, ni de la Directive Oiseaux

- 23 espèces d'oiseaux protégés au niveau national ont été identifiées dans les espaces boisés et dunaires autour de la zone d'accueil, dont certaines sont inscrites sur la liste rouge régionale :

- le Petit Duc-Scops (*Otus scops*), nicheur forestier fréquent sur Ré mais quasi disparu sur le continent, et le Serin cini (*Serinus serinus*), nicheur abondant exploitant les espaces ouverts à boisement diffus, sont considérés vulnérables au niveau régional,
- le Moineau domestique (*Passer domesticus*), nicheur anthropophile, est considéré quasi-menacé.

La zone **d'influence** du projet accueille des habitats fréquentés par ces espèces, mais ils ne seront ni perturbés, ni dégradés par les aménagements proposés.

Les clairières et les dunes grises de Trousse Chemise accueille le Cardinal (*Argynnis pandora*), un papillon classé quasi menacé sur la liste rouge régionale. Le projet ne prévoit pas **d'intervention** dans ce type milieu et **n'est** donc pas susceptible **d'impact** cette espèce.

Deux espèces végétales patrimoniales sont connues dans l'emprise du projet de réhabilitation :

- le Ciste hérissé (*Cistus inflatus*) protégé au niveau national et classé vulnérable sur la liste rouge régionale,
- la Fétuque de Micheli (*Avellinia festucoide*) classée vulnérable sur la liste rouge régionale.

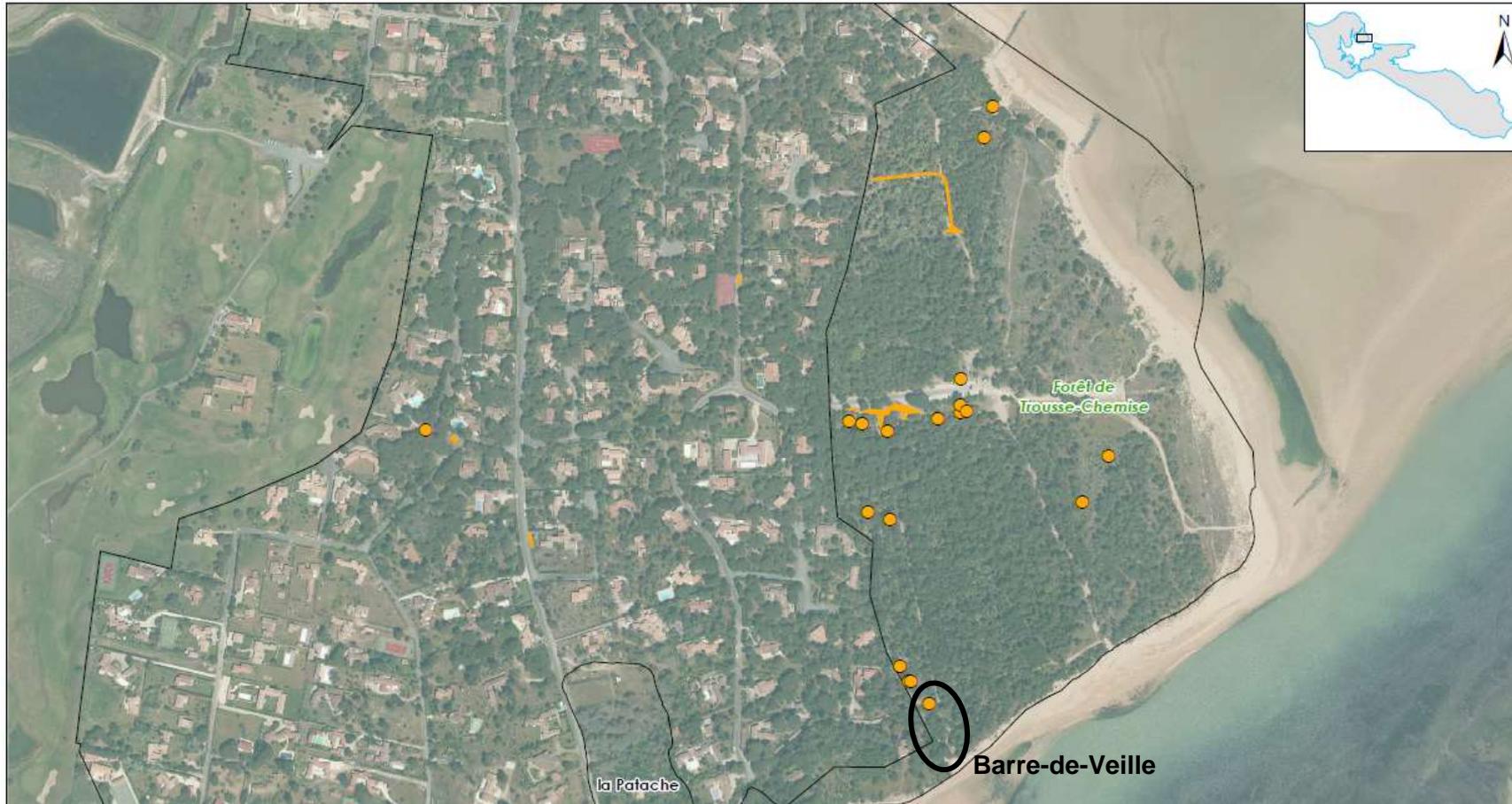
Le projet prévoyant des interventions à proximité de leurs stations, un piquetage par rubalise sera mis en place pour les éviter. Les autres stations du secteur sont situées en dehors du périmètre **d'intervention** et ne seront donc pas perturbées par le projet.

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences



12.5. AVELLINIA FESTUCOIDES

Étude sur la biodiversité de l'Île de Ré - Flore et habitats naturels



● — Avellinia festuroides (Avellinie) □ Zone d'étude

Échelle A3 : 1:4 000

0 50 100 m

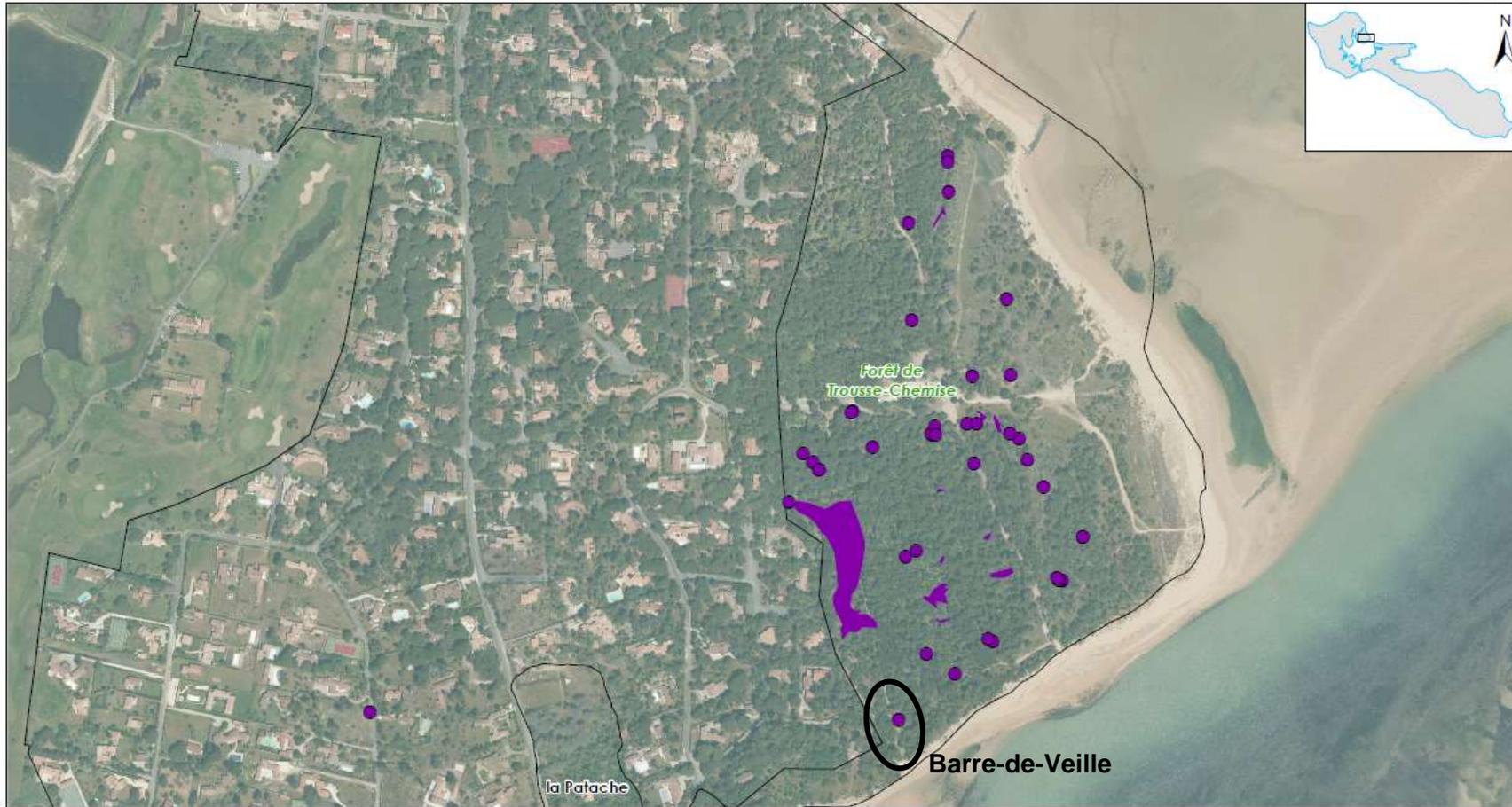
Sources : TBM - 2014 ;
Communauté de Communes de l'Île de Ré -
Printemps / été 2014 - Copie et reproduction interdites

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences



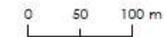
12.6. CISTUS INFLATUS

Étude sur la biodiversité de l'Île de Ré - Flore et habitats naturels



● Cistus inflatus (Ciste hérissé) □ Zone d'étude

Échelle A3 : 1:4 000



Sources : TBM - 2014 ; CBN SA - 2013 ;
Communauté de Communes de l'Île de Ré -
Printemps / été 2014 - Copie et reproduction interdites

Carte réalisée par TBM, 2014

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences

A – Effet d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol → incidences non significatives

Les interventions sont prévues dans une dune boisée rudéralisée par la fréquentation et **l'apport d'essences** exogènes (cèdres, cotonéasters et autres espèces végétales échappées des jardins), et les aménagements sont proposés sur sol naturel :

- le cheminement principal, longeant les clôtures des résidences privées et le plus large, sera conservé comme accès à la plage de la Patache,
- les anciens supports vélos en acier galvanisé seront remplacés par des lices bois qui **s'étaleront** sur une plus grande longueur sans empiéter sur l'espace forestier. Une capacité de 30 places sera conservée,
- des ganivelles protégeront les pieds des arbres du piétinement,
- à l'**entrée** du sentier non officiel seront installées des toilettes sèches, ne nécessitant aucun raccordement aux réseaux. Ici aussi, le sol est dénudé et tassé par le piétinement.

Les essences proposées à la plantation sont adaptées au contexte forestier littoral : un bosquet de Pin maritime, Pin d'Alep, Chêne vert et Troène commun sera planté à l'**arrière** des nouveaux sanitaires. Il renforcera l'**ambiance** boisée, bloquera l'**entrée** du sentier non officiel et permettra une meilleure intégration des mobiliers.

Le projet a pour but **d'optimiser** la fréquentation du site en limitant les possibilités de pénétration du public en forêt afin de préserver les habitats naturels :

- une clôture en fils lisses sera installée de l'**entrée** du sentier littoral aux nouveaux sanitaires pour protéger le boisement et guider le public,
- une ganivelle sera installée des nouveaux sanitaires jusqu'à la zone débroussaillée (OLD) située en face de l'impasse de la Barre-de-Veille pour interdire la pénétration en forêt. Elle courra jusqu'à l'**arrière** du sanitaire et fermera 360 m de sentier sauvage. L'**extrémité** nord de ce sentier sera aussi fermée par une ganivelle au niveau du parking principal de la plage de Trousse Chemise. La ganivelle renforcée de l'**aire d'accueil** pourra aussi servir de support vélos.

La présence **d'espèces** protégées est prise en compte dans les implantations des mobiliers :

- la Fétuque de Micheli est notée dans la zone débroussaillée (OLD) en face de l'impasse de la Barre-de-Veille. C'est à dire le long de la zone où sera installée la ganivelle,
- le Ciste hérissé est noté entre le sentier sauvage et le sentier littoral, c'est-à-dire juste à côté de la zone de plantation du bosquet arboré.

Les pieds de ces 2 plantes seront signalés par des rubalises pour éviter tous les individus lors de la pose des mobiliers et des plantations (mesure d'**évitement**). De plus, la ganivelle les soustraira au piétinement des usagers.

Les propositions du projet ont un effet **d'emprise** négligeable sur les milieux **d'intérêt** communautaire présents **puisque'ils** représentent une dégradation de 0.14 % de l'**habitat** de dune boisée du site Natura 2000 (selon l'**atlas** cartographique). En réalité, les aménagements se tiendront sur des zones surpiétinées et donc dépourvues de végétation pérenne. Ils **n'impacteront** pas les populations **d'espèces** et les milieux ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Les incidences des opérations proposées peuvent ainsi être considérées comme non significatives.

Réseau Natura 2000 : Extrait de l'évaluation simplifiée des incidences

B (B1-B2) – Effets sur les milieux aquatiques → pas d'incidences

Aucun rejet et aucun prélèvement en mer.

C- Effet sonores → incidences non significatives

Des poussières et des bruits seront émis durant la phase travaux, au moment de la mise en place des sanitaires, des lices vélos et de la pose des ganivelles. Ces nuisances seront temporaires et limitées à quelques mètres au-delà de l'emprise du projet (< 10 m). Ces désagréments ayant été anticipés pendant la phase projet, les travaux sont programmés en période automnale et hivernale, de novembre 2025 à fin février 2026, soit en dehors de la période de reproduction de la faune (notamment avifaune et chiroptères) et de la flore (période végétative de nombreuses espèces). Les travaux ne sont donc pas susceptibles **d'effaroucher**, ni de déranger, les espèces à cette période de **l'année** et ne nécessitent pas de mesures **d'évitement** ou de réduction supplémentaires.

D (D1-D2) – Effets visuels → incidences non significatives

Les travaux **n'auront** aucun impact visuel étant donné la taille peu importante des équipements et aucun éclairage **n'est** prévu par le projet.

Aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine **n'est** attendu concernant ce projet. Comme indiqué précédemment, les voies d'accès existantes et les stationnements (parkings de la Patache et de Trousse-Chemise) serviront au stockage temporaire des déchets de chantiers (lices vélos) et des nouveaux mobiliers (sanitaires, signalétique et ganivelles). Les déchets de chantier seront ensuite rapidement évacués par les entreprises et retraités en déchetterie appropriée. Seule la voirie existante sera utilisée pour le déplacement des engins. Les zones d'opération sont d'ores et déjà délimitées par les clôtures servant à canaliser le public. Les nouvelles zones d'implantation des ganivelles seront délimitées par de la rubalise afin de ne pas empiéter sur les espaces naturels attenants. Enfin au cours des travaux, un technicien forestier ONF local s'assurera au quotidien du respect des emprises par les engins et équipes de chantier afin de préserver les habitats dunaires.

CONCLUSION DU DEMANDEUR

Sur la base de l'analyse précédente, le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil de la Barre-de-Veille n'est pas susceptible d'affecter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » (n° FR5400425), ZPS « Fier d'Ars et fosse de Loix » (n° FR5410012) et ZSC « Ile de Ré : Fier d'Ars » (n° FR5400424).



Office National des Forêts

MAÎTRE D'OUVRAGE

Coordonnées complètes : Office National des Forêts
Agence territoriale Poitou-Charentes
389 avenue de Nantes
86000 POITIERS

Interlocutrices : Nadège CAILLAULT, Cheffe de projet accueil du public
Tel portable : 06.24.97.32.84

Katia MESSAGER, Ingénieure paysagiste
Tel portable : 06.03.68.67.55

RÉFÉRENCES

Réhabilitation de l'aire d'accueil de Barre de Veille
Demande d'étude d'impact au cas par cas
Rédaction : octobre 2024



Réhabilitation de l'accès plage de la Barre de Veille

Les Portes-en-Ré (17 880)

10/2024

Pièces jointes à la demande du permis d'aménager



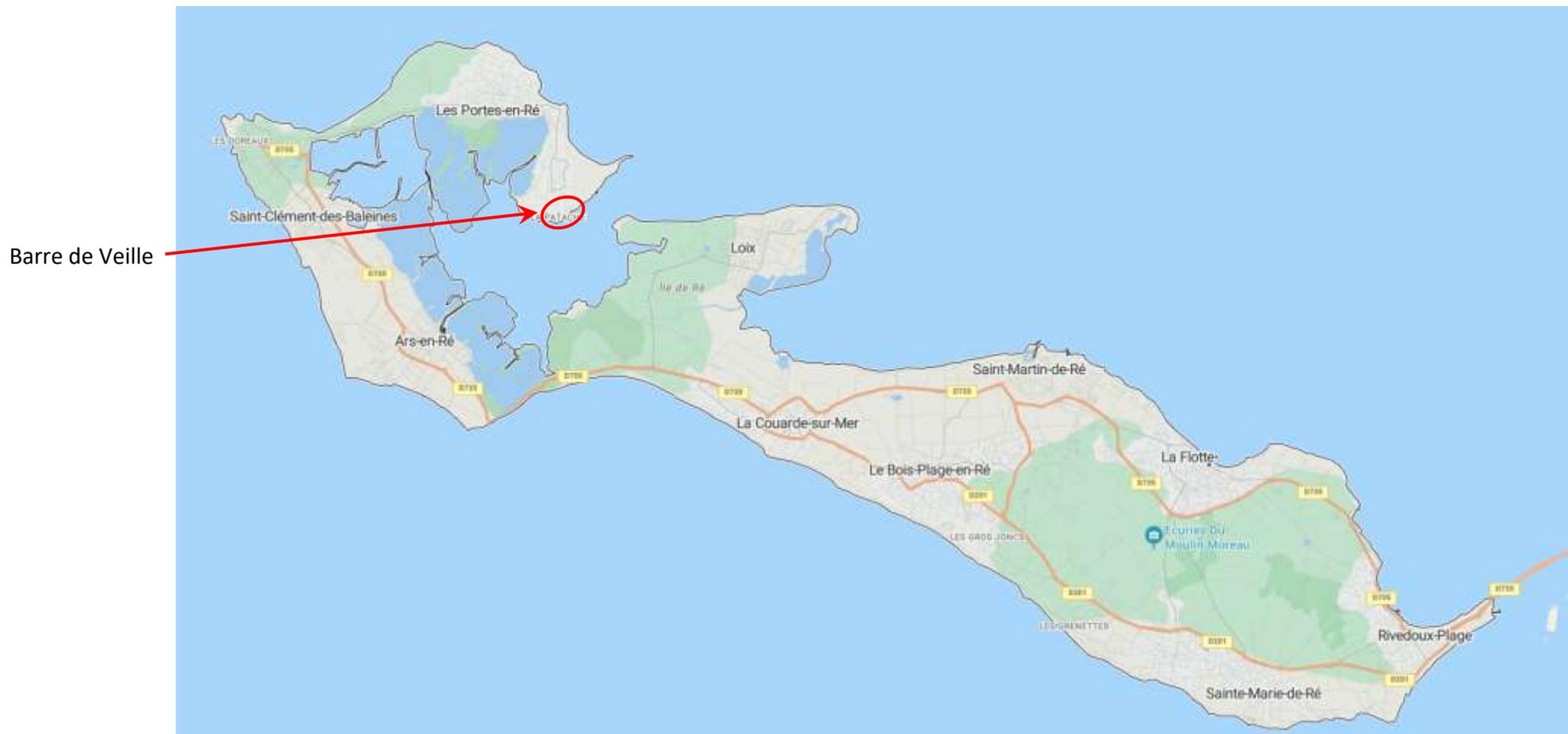
SOMMAIRE

1. Plans de situation (PA1)	PAGE 3
I. Localisation	PAGE 3
II. Contexte et existant	PAGE 4
2. Description du terrain et des aménagements prévus (PA2)	PAGE 5
I. Description de l'état initial et des aménagements prévus	PAGE 5
II. Intégration du Toilette sèche (photomontages)	PAGE 7
III. Mobilier et palette végétale utilisés	PAGE 8
3. Plan actuel du terrain et de ses abords (PA3)	PAGE 10
4. Projet d'aménagement (PA4)	PAGE 11

1. Plan de situation et contexte (PA1)

Situation :

La zone d'étude est située en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime. Elle se localise dans le nord de l'Île de Ré, sur la commune des Portes-en-Ré dans la forêt domaniale de Trousse Chemise. Le site de la Barre de Veille est situé entre la plage de Trousse-Chemise au nord-est et la plage de Patache au Sud-ouest.

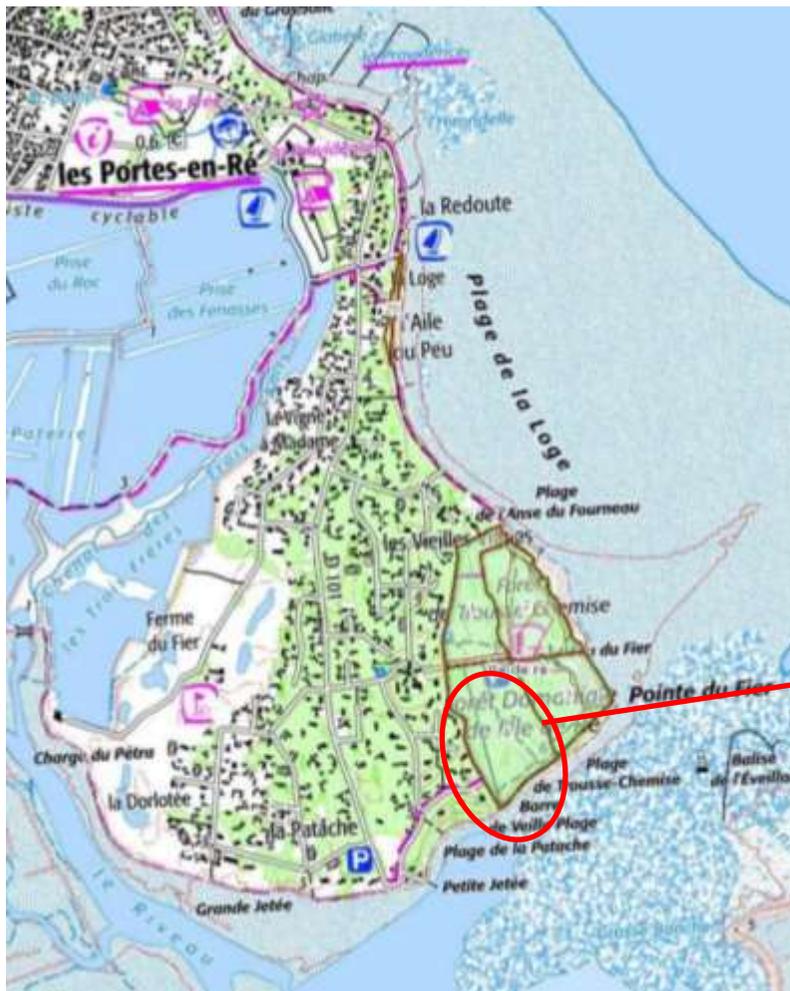


1. Plan de situation et contexte (PA1)

Contexte :

Ce site est distant de 300 m de l'aire d'accueil de Trousse-Chemise dont il est desservi (stationnement voitures et vélo) et est bordé sur sa lisière ouest par une zone pavillonnaire.

Ce site comporte des supports vélo métalliques d'une capacité de vingtaine de places, qu'il est prévu de remplacer et d'organiser en lien avec l'implantation d'un toilette sèche.





2. Description du terrain et des aménagements prévus (PA2)

I. Diagnostic : description de **l'état** initial

- Contexte de dune boisée : avec la présence de nombreux sentiers dont :
 - le sentier littoral peu lisible,
 - un sentier longeant la lisière ouest bordant la zone pavillonnaire, utilisé comme accès pompier,
 - un sentier en doublon situé à une quarantaine de mètres et parallèle à ce dernier
- 3 accès au site : depuis la Route de la barre de veille (accès piéton peu visible) ; depuis la plage de la Patache située à 80m ; mais aussi depuis l'aire d'accueil de Trousse Chemise à 350m au nord ;
- Le site comprend un parc vélo sous forme de lices en galva (10 unités, capacité d'environ 30 places) à proximité de l'accès plage le long de la zone pavillonnaire ;
- La plage de Barre de veille ne comprend pas de poste de secours, la plage surveillée la plus proche étant celle de Trousse Chemise au Nord ;
- La présence de la zone pavillonnaire engendre l'application des Obligations Légales de débroussaillage (OLD) sur un rayon de 50m autour des bâtis y compris en Forêt domaniale ;
- Il est demandé depuis plusieurs années, la mise en place d'un toilette sèche sur le site.

II. Propositions **d'aménagement** :

- Canalisation et **confortement du sentier littoral** + mise en place de flèches directionnelles ;
- **Renaturation du sentier en doublon** et remplacement de la barrière par des bornes en amont au nord depuis l'aire d'accueil de Trousse Chemise ;
- **Requalification du parc vélo** (avec des lices bois) qui sera disposé à proximité de l'accès plage à l'emplacement des anciens supports vélo ;
- Renaturation et **confortement du couvert végétal** par mise en place de ganivelles (mise en défens) et plantation de quelques jeunes plants (chênes verts, pin maritimes et pin d'Alep).
- **Intégration d'un toilette sèche** dans la végétation boisée. Afin qu'il s'intègre au mieux, il pourra être accompagné de végétation arborée arbustive (ex : chênes verts, pins maritimes , troènes commun)

2. Description du terrain et des aménagements prévus (PA2)

Reportage photographique du site : l'aire d'accueil en direction de la plage



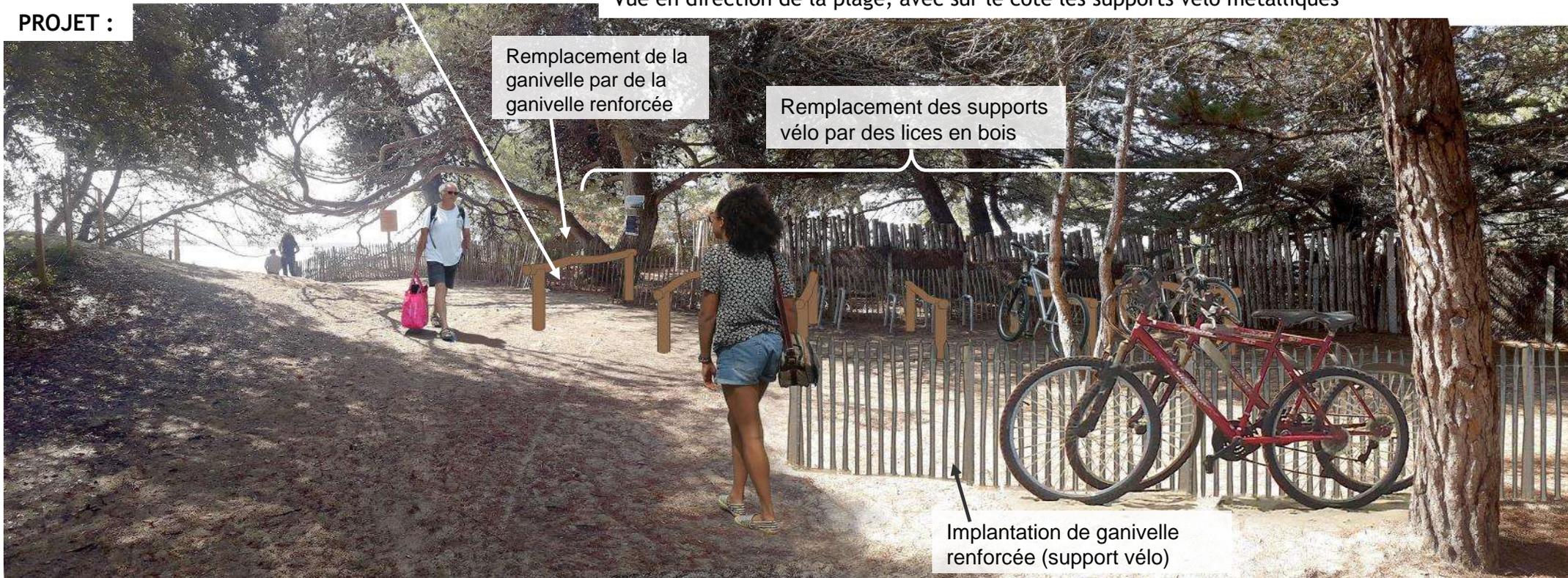
lices vélo en bois avec lices horizontales tortueuses

EXISTANT :



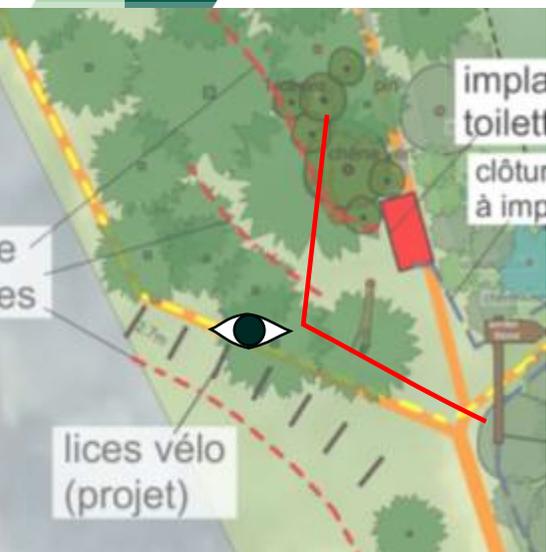
Vue en direction de la plage, avec sur le côté les supports vélo métalliques

PROJET :



2. Description du terrain et des aménagements prévus (PA2)

II. Illustration photographique du site : l'intégration du toilette sèche



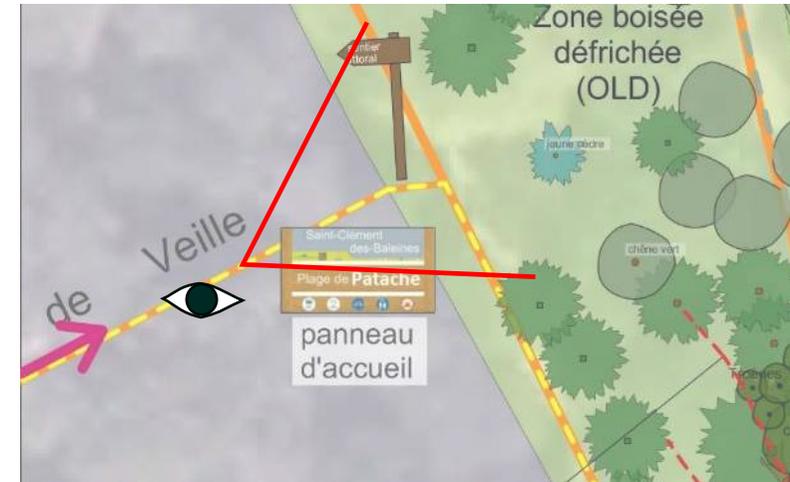
Vue sur le toilette sèche implanté le long de front boisé et bloquant l'accès au sentier en doublon



2. Description du terrain et des aménagements prévus (PA2)

III. Illustration photographique du site : les toilettes sèches, le mobilier et la palette végétale envisagés

EXISTANT :



sentier littoral

Panneau directionnel indiquant le tracé du Sentier littoral

115 cm

Les Portes-en-Ré
Plage de Barre de veille

107cm

Panneau d'accueil ou d'entrée de site

PROJET :



Vers la plage

Les Portes-en-Ré

Plage de Barre de veille

Entrée du site depuis la venelle de la Barre de veille

2. Description du terrain et des aménagements prévus (PA2)

III. Illustration : les toilettes sèches, le mobilier et la palette végétale envisagés



Troène commun (*Ligustrum vulgare*)



lices vélo en bois avec lices horizontales tortueuses



Ganivelles renforcées (h: 80-90cm) servant de support vélo



Pin maritime (*Pinus pinaster*)

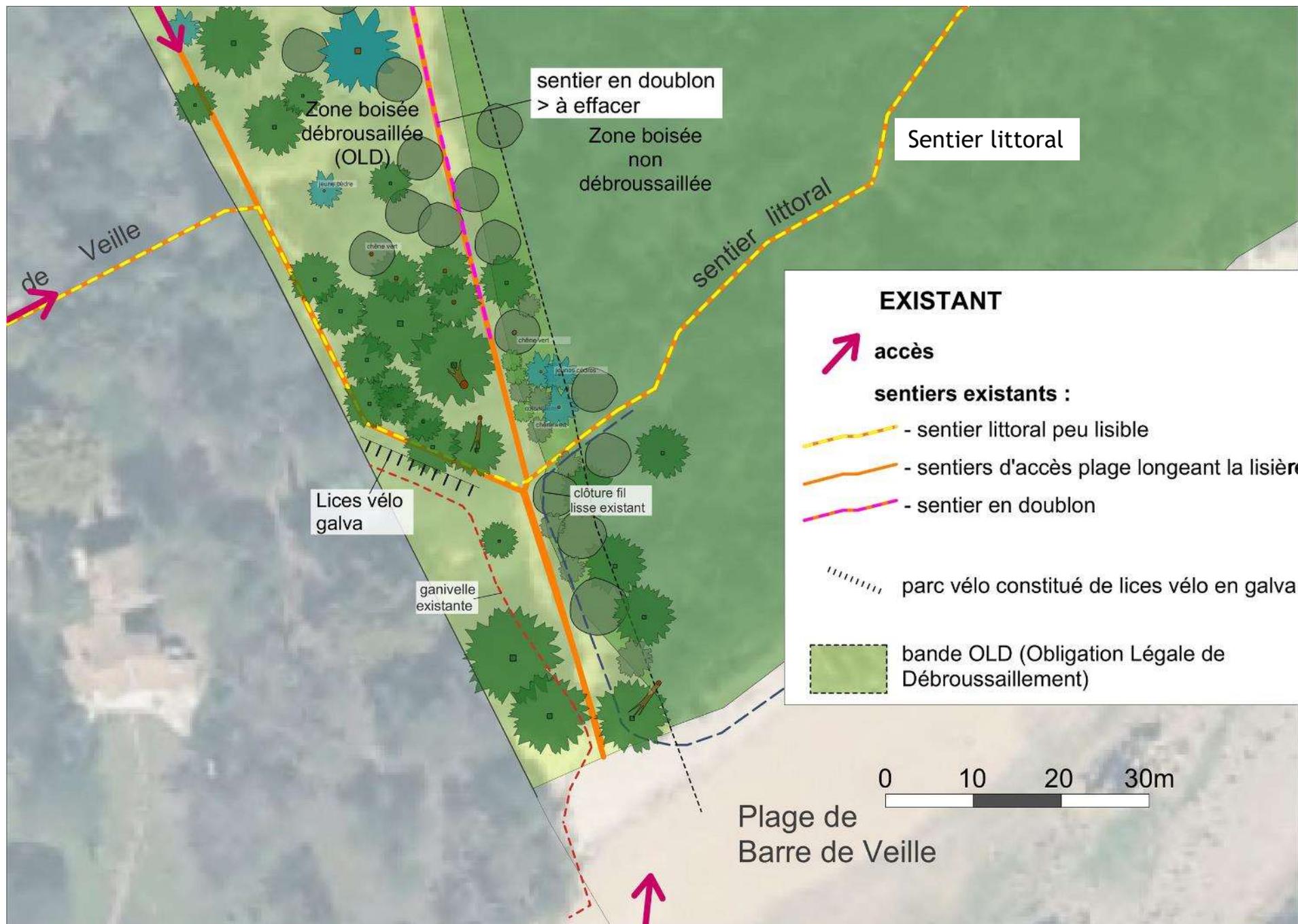


Chêne vert (*Quercus ilex*)

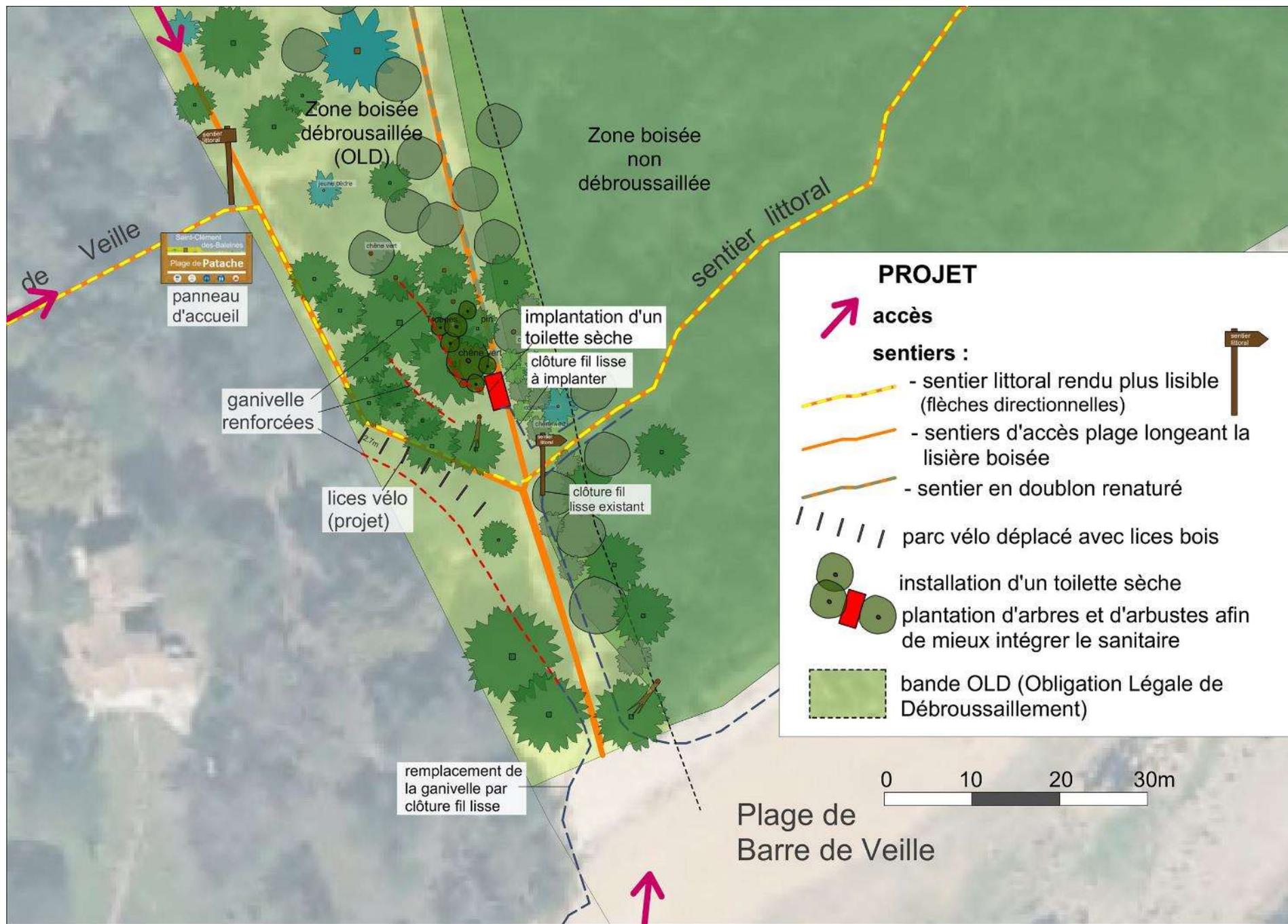


Toilette sèche (lombri-compostage)

3. Plan actuel du terrain et de ses abords (PA3)



4. Projet d'aménagement (PA4)



4. Projet d'aménagement (PA4)

Plan zoomé sur le toilette sèche



Ganivelles renforcées (h: 80-90cm) servant de support vélo





MAÎTRE D'OUVRAGE

Office National des Forêts
Agence Poitou-Charentes
389 avenue de Nantes
86 000 POITIERS

FINANCEURS

Commune de Les Portes-en-Ré
19 Rue de la Grenouillère
17 880 Les Portes-en-Ré

Communauté de communes de l'île de Ré
3, rue du Père Ignace - CS 28001
17 410 Saint-Martin-de-Ré.

Etude réalisée par :

Interlocuteurs :

Thomas TCHIBOUKDJIAN
Technicien forestier territorial
thomas.tchiboukdjian@onf.fr

Nadège CAILLAULT
Cheffe de projets
nadège.caillault@onf.fr

Katia MESSAGER
Ingénieure paysagiste
katia.messenger@onf.fr

Rendu de l'étude Projet détaillé : octobre 2024



Prise de vue le 20
juin 2023

site de Barre de
Veille



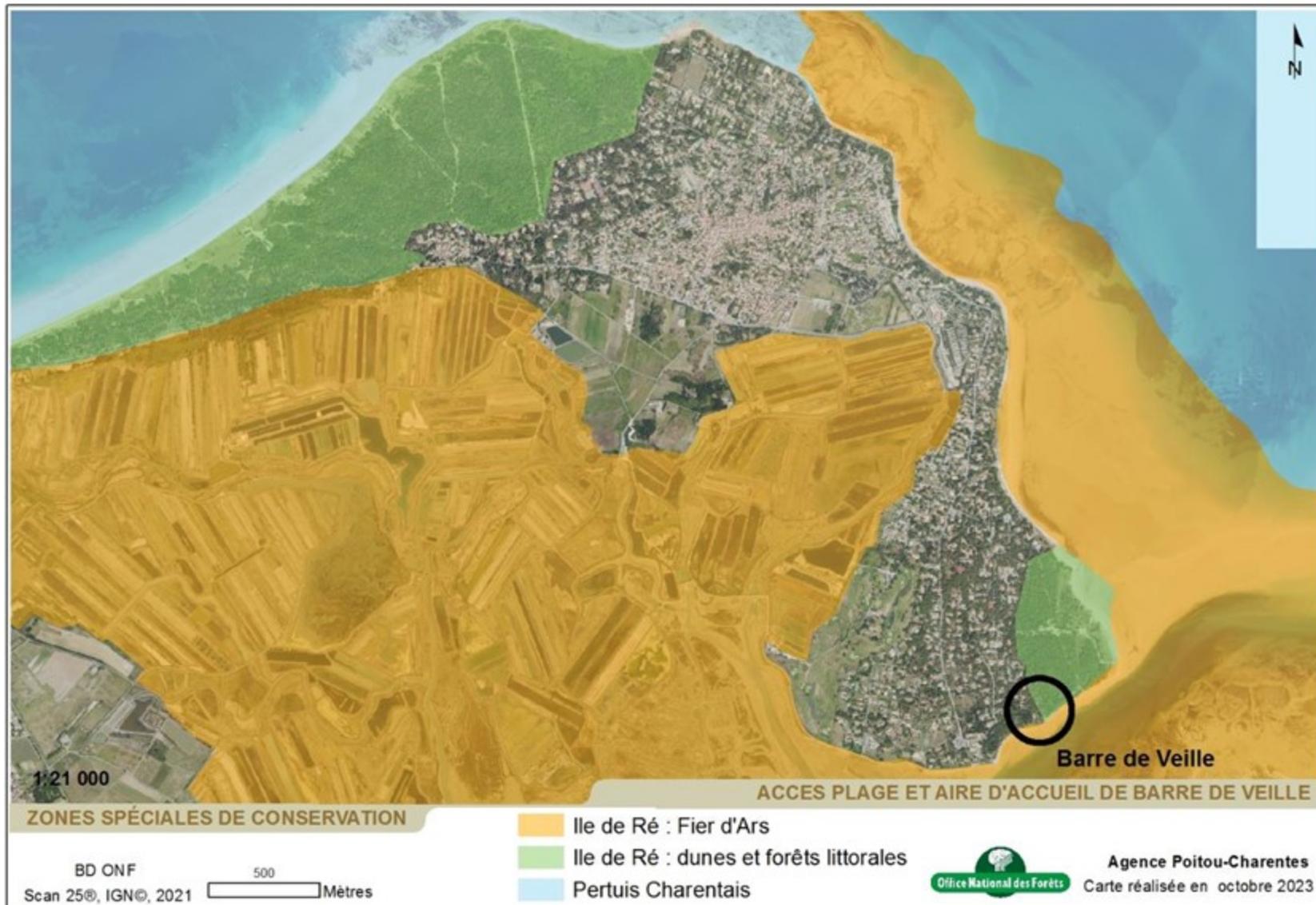
Périmètre d'étude

La zone d'étude est située en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Charente-Maritime. Elle se localise sur la côte nord-est de l'île de Ré, sur la commune des Portes-en-Ré et dans la forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts. Le site de la Barre-de-Veille est un site bordant des habitations. Les aménagements sont situés sur l'emprise d'une zone d'accueil existante.

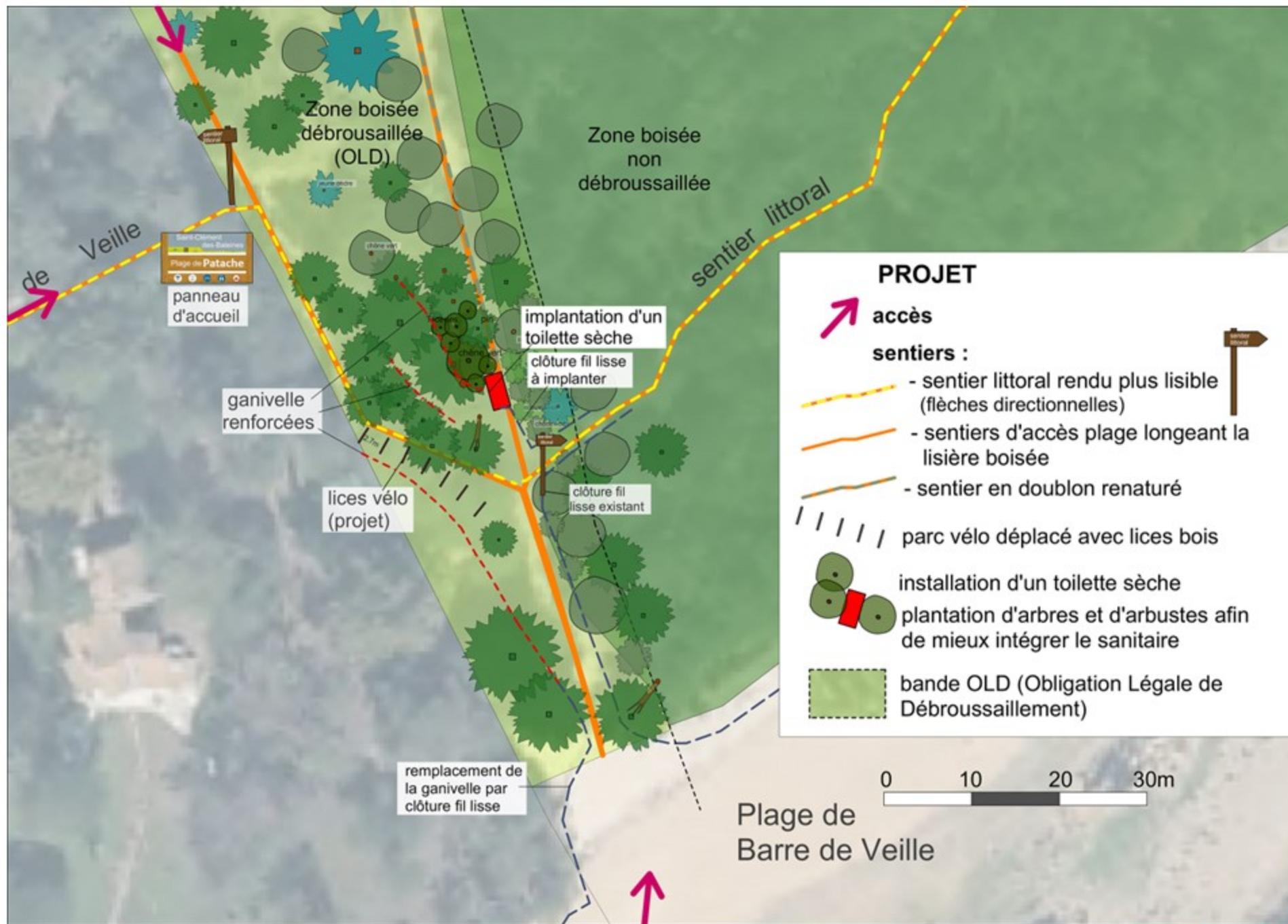


Réseau Natura 2000 : Zones Spéciales de Conservation

La zone d'étude est incluse dans la ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » n° FR5400425. Elle est aussi proche du site « Ile de Ré : Fier d'Ars ». Tout programme ou projet d'aménagement susceptible d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation appropriée des incidences.



4. Projet d'aménagement (PA4)



Plan de situation

